



RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT
AU GRAND CONSEIL
AFFAIRES EXTÉRIEURES
2022

Sommaire

3 Introduction

4 Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Vision 2050
RAIL 2050
Unité du réseau ferroviaire
Léman 2030
Ateliers CFF
Cargo souterrain
Aménagement du territoire
Financement moniste
Frein aux coûts
Second volet de mesures
Objectifs de maîtrise
Plafonnement des primes
Créances et primes impayées
Accès aux données
Réserves excessives
Admission des médecins
Capacités hospitalières
Soins infirmiers
Production électrique
Loi sur le CO₂
Sites contaminés
Révision TVA
Réforme OCDE
Club des 100
Imposition individuelle
Imposition du logement
Péréquation financière
Télétravail transfrontalier
Politique européenne
Surveillance LAVS
Pilotage du numérique
Numérisation de l'administration
Identité électronique
Souveraineté numérique
Numérisation du notariat
Code de procédure pénale
Service de piquet des juges
Agenda intégration
Statut de protection S
Sécurité routière

Courses urgentes
SwissSkills
Maturité gymnasiale
Lutte contre le harcèlement
Gruyère AOP
Aides à la culture
Votations fédérales 2022
Vaud sous la Coupole

22 Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale

Dossier électronique
Projet Reformer
Proches aidants
Hôpital intercantonal
Suisse occidentale
Conférence des gouvernements
Métropole lémanique
Chablais Agglo
Parkings relais
Grand Genève
Projets d'agglomérations
Innovation
Trust Valley
Promotion économique
Alimentation et nutrition
Échanges linguistiques
Éducation numérique
Acquis scolaires
Commerce et vente
Stratégie d'orientation
Métiers pédo-thérapeutiques
Aménagements du Rhône
Concordat sur la pêche
Observatoire de la culture
Mobilité d'entreprise
Entretien des autoroutes
Grand-Saint-Bernard

30 Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Desserte lacustre
Léman Express
Conseil du Léman

Prix Cohésion & Solidarité
Covoiturage Arc jurassien
Tourisme lémanique
Interreg France-Suisse
Coopération territoriale
Franco-valdo-genevois
arcjurassien.org
Enjeux de santé
Gestion transfrontalière du loup
Réserve forestière

36 Le Canton de Vaud sur la scène internationale

Tour de France
Cyclisme international
Ferroviaire international
Salon de la mobilité
Plateforme 10
Buste royal
Lutte contre la violence
Accueil d'orphelins
Horizon Europe
Une « Nobel » à l'EPFL
Jeu vidéo vaudois
Le CHUV honoré
Dons pour l'Ukraine
Coopération et développement en chiffres

42 Annexe I

Conventions-programmes
Accords intercantonaux

43 Annexe II

Consultations fédérales

44 Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

Impressum

Rapport sur les affaires extérieures 2022

Selon les dispositions de l'art. 60 de la loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'État soumet chaque année au Grand Conseil un rapport sur la politique extérieure, préavisé par la Commission thématique des affaires extérieures du Grand Conseil. La commission, composée de 15 membres, était présidée en 2022 par Pierre Zwahlen; puis, dès le 1^{er} juillet, par Yann Glayre.

Couverture

Le Tour de France 2022 a traversé le canton de Vaud du Jura aux Alpes, en passant par la vallée de Joux, la Côte, Lavaux, le Chablais ou encore le Pays-d'Enhaut. Plusieurs dizaines de millions de téléspectateurs à travers le monde ont pu admirer, les 9 et 10 juillet, la beauté et la diversité des paysages offerts par les étapes de Lausanne et d'Aigle. © KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT.

Préresse Chantal Moraz. **Relecture** Émilie Boré, Marie Chevalley. **Impression** DAL.

Contact/Commandes Office des affaires extérieures – Téléphone 021 316 44 11 – info.oae@vd.ch

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud passe en revue l'année 2022. Sans être exhaustif, il revient sur les principales démarches entreprises par le Conseil d'État pour défendre les intérêts du Canton dans les dossiers de politique fédérale. Ce rapport recense également les principales collaborations intercantionales, transfrontalières et les échanges sur le plan international. Enfin, il évoque les actions menées par le Gouvernement afin de promouvoir l'image et favoriser le rayonnement du canton. Prioritairement destiné à informer le Grand Conseil, et plus particulièrement sa Commission thématique des affaires extérieures, ce document s'adresse aussi à un public plus large, dont les institutions et partenaires du canton.

Si l'année passée en revue a encore été conditionnée par la situation sanitaire et ses stigmates financiers et économiques, elle a vu arriver une nouvelle crise, découlant de l'intervention militaire de la Russie en Ukraine. Dramatique en soi, cette situation a occasionné des effets tangibles pour la Suisse et pour les cantons, notamment par l'afflux de réfugié-e-s qui a mis sous pression les structures d'accueil. Ce conflit a également provoqué un accroissement significatif de la menace de pénurie d'énergie, et d'électricité en particulier, nécessitant la mise en place, à titre préventif, d'un dispositif de crise. Ces événements, comme ce fut le cas au plus fort de la pandémie de Covid, ont conduit au renforcement des échanges et à une coordination accrue, tant à l'échelle intercantonale qu'avec la Berne fédérale.

Sur le plan institutionnel, l'année 2022 a été marquée par le changement de législature. L'occasion pour le nouveau Conseil d'État d'affirmer sa volonté d'entretenir des relations régulières et étroites avec la députation fédérale, selon les dispositions de la Constitution vaudoise et de la loi sur l'organisation du Conseil d'État. Soucieux de dynamiser la formule des Conférences des affaires fédérales qui permettent au Conseil d'État d'échanger avec la députation vaudoise et de faire le point sur l'avancement des dossiers prioritaires, le Gouvernement a proposé une série d'aménagements de ces rencontres, tenant ainsi compte des avis exprimés par les parlementaires consultés.

Ces rencontres, aussi importantes soient-elles, ne sont qu'un des éléments du dispositif de promotion et de défense des intérêts du Canton sur les scènes fédérale et intercantonale. Ce dernier comprend également une activité systématique de veille, de sorte à identifier le plus en amont possible les projets du Conseil fédéral ou de son Parlement qui présentent un intérêt particulier, respectivement un risque pour le Canton. Autant de dossiers qui font l'objet d'actions tout au long du processus administratif et législatif, tant auprès des députations romandes qu'alémaniques, avec des partenariats et alliances à géométries variables, y compris à l'échelle intercantonale.

Si Vaud entretient d'étroites relations avec ses cinq cantons limitrophes, le Conseil d'État s'engage également activement pour une relation constructive et harmonieuse avec la France. Il veille ainsi à l'intérêt de celles et ceux qui animent ces espaces de vie communs. Le présent rapport évoque les collaborations qui facilitent ces échanges, mais aussi les arbitrages que cela implique parfois, notamment dans l'organisation du travail frontalier. Enfin, ce rapport évoque l'action des gouvernements cantonaux et du Canton de Vaud en particulier auprès de la Confédération, dans la perspective de voir évoluer le dialogue entre la Suisse et l'Union européenne.

Le Canton de Vaud sur la scène fédérale



Le Conseil d'État *in corpore* pour la nouvelle législature 2022-2027, assisté dans ses fonctions par le chancelier.

Sur le plan fédéral, le Conseil d'État s'engage pour défendre les intérêts du Canton de Vaud, notamment à travers une collaboration étroite avec la députation vaudoise aux Chambres fédérales, comme le prévoit le programme de législature 2022-2027. Il agit également comme partenaire attentif de la Confédération et des autres cantons.

Vision 2050

Tenant compte des perspectives d'évolution de la demande de transport ferroviaire voyageurs et marchandises, selon plusieurs scénarios de

mobilité futurs, le Canton de Vaud a élaboré en septembre 2022 un concept d'offre traduisant la vision idéale du réseau ferroviaire à l'horizon 2050. Cette stratégie Vision 2050, basée sur plusieurs études, prévoit divers projets de développement qui intègrent les effets de la transition numérique et de la lutte contre le changement climatique sur l'organisation du territoire et les habitudes de mobilité. Ces projets devront être inventoriés et affinés, notamment au niveau du cadre financier, de manière à les transmettre à la Confédération en vue du processus de planification de la troisième étape du programme de développement stratégique PRODES, dès 2026.

RAIL 2050

La Confédération a elle aussi adopté une stratégie de développement ferroviaire d'ici à 2050 : Rail 2050. Le Conseil d'État a été amené, en octobre 2022, à prendre position sur ce projet ainsi que sur le rapport concernant l'état d'avancement des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Il estime que la Confédération doit avoir plus d'ambitions pour mettre rapidement à niveau le réseau ferroviaire romand, en particulier sur l'axe Genève–Lausanne–Berne. La vision Rail 2050 devrait être accompagnée d'objectifs de reports modaux plus importants et d'un plan du développement du trafic international. Le Canton de Vaud demande en particulier la réduction des temps de parcours entre Lausanne, Fribourg et Berne, ainsi que la réalisation d'un nouveau tronçon en tunnel à double voie entre Morges et Perroy, à la place de la construction d'une troisième voie entre Morges et Allaman, le long du tracé historique actuel.

Unité du réseau ferroviaire

Abandon de la technologie de compensation de roulis, censée permettre aux trains à deux étages de rouler plus vite dans les virages, retard dans les travaux de la gare de Lausanne, modification des horaires 2025. En 2022, l'actualité ferroviaire mouvementée a été propice au dépôt de nombreuses interventions parlementaires. Dans ce contexte, le

Conseil d'État a notamment soutenu deux motions particulièrement importantes. La première, adoptée par les Chambres fédérales en 2022, vise à accorder des aides financières compensatoires aux CFF pour éviter que les investissements destinés à l'amélioration du réseau ferroviaire ne soient libérés pour compenser des pertes liées au Covid. La deuxième motion, déposée dans les deux Chambres, demande la réalisation de nouveaux tronçons ferroviaires pour diminuer les temps de parcours, notamment entre Lausanne et Berne, tel que prévu dans l'étape d'aménagement 2035, afin de garantir les correspondances et renforcer l'unité du réseau ferroviaire national. Les Chambres fédérales doivent encore se prononcer sur cette dernière.

Léman 2030

Actif dans le plus important programme d'amélioration du trafic ferroviaire de Suisse romande, le Canton de Vaud soutient et suit les aménagements des nouvelles infrastructures ferroviaires prévues dans ce cadre. Léman 2030 comprend notamment les projets de modernisation des gares de Lausanne, de Morges et de Nyon, ainsi que la quatrième voie et le saut-de-mouton entre Lausanne et Renens. Si ce projet a pu être inauguré en 2022, permettant aux trains de circuler tous les quarts d'heure entre Cully et Cossonay aux heures de pointe, le chantier de la gare de Lausanne fait face à des difficultés. Malgré la demande du Conseil d'État en 2021 de constituer



Le 29 septembre 2022, les autorités fédérales, vaudoises et genevoises ainsi que les CFF ont inauguré deux éléments clés du développement de l'offre ferroviaire sur l'Arc lémanique : le saut-de-mouton à Renens et la quatrième voie Lausanne–Renens.

© JEAN-BERNARD SIEBER

un groupe de travail dédié, les principaux travaux n'ont pas pu débuter en 2022, en raison de justificatifs qui auraient dû être remis à l'Office fédéral des transports par les CFF. Le Conseil d'État a rencontré le Conseil fédéral en novembre pour faire avancer ce projet stratégique pour les transports publics vaudois et romands. Faisant suite à ces discussions, une plateforme de suivi doit prochainement être mise sur pied.

Ateliers CFF

Le Canton de Vaud a été invité mi-2022 à prendre position sur la mise à jour du Plan sectoriel des transports. Ces modifications concernaient notamment l'agrandissement des ateliers CFF à Yverdon-les-Bains, la construction d'un nouvel établissement d'entretien léger à Aigle et le déplacement de voies de débord sur la commune de Bonvillars. En regard des enjeux, le Conseil d'État avait immédiatement mis en place un groupe d'accompagnement dès l'annonce par les CFF de leur intention d'augmenter leur capacité de maintenance sur sol vaudois. Le Conseil fédéral a adopté la mise à jour du Plan sectoriel des transports en décembre 2022 avec les modifications prévues sur sol vaudois. Cette décision permettra de répondre à des enjeux cantonaux importants : préserver les activités de maintenance sur le site historique d'Yverdon-les-Bains et des emplois qualifiés dans la région du Nord vaudois, et rapatrier l'entretien courant des trains du RER Vaud sur sol vaudois dans le Chablais.

Cargo souterrain

Le transport de marchandises revêt un intérêt capital pour le Canton de Vaud. Il s'est d'ailleurs engagé à évaluer l'opportunité du projet Cargo sous terrain, un réseau souterrain de transport de marchandises à l'aide de capsules. Avec le Canton de Genève, il a réalisé courant 2022 une étude d'opportunité. Les conclusions indiquent que Cargo sous terrain pourrait absorber une partie de la croissance attendue du trafic de marchandises et contribuer positivement aux défis de mobilité sur l'Arc lémanique et en milieu urbain. Il a également démontré la viabilité économique d'un tronçon souterrain lémanique connecté au reste du réseau. Afin de donner suite aux résultats, les membres du Conseil d'État vaudois et genevois en charge des infrastructures ont décidé d'effectuer deux études d'approfondissement. D'une part en réalisant une analyse des avantages économiques globaux et, d'autre part, en déterminant les éventuelles solutions de liaison en surface entre un tronçon lémanique isolé et le tronçon pilote reliant Härkingen à Zurich. Les conclusions sont attendues pour 2023.

Aménagement du territoire

Les cantons sont directement touchés par la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. La deuxième phase de cette révision porte sur les règles de construction hors des zones à bâtir. Le projet introduit un nouveau but d'aménagement du territoire, consistant



La conseillère d'État Nuria Gorrite en charge de la mobilité et son homologue Jean-François Steiert ont rencontré à Berne les députations vaudoise et fribourgeoise pour échanger sur les enjeux de la ligne ferroviaire Lausanne–Berne.

à stabiliser le nombre de bâtiments situés sur les territoires non constructibles. Une modification, introduite par le Conseil des États en juin 2022, et soutenue par le Conseil d'État, limite la taxation obligatoire de la plus-value aux biens gagnant de la valeur en raison d'un changement des droits à bâtir. Cette adaptation laisse les cantons décider librement de taxer ou non les plus-values découlant des augmentations d'indice. Le Conseil d'État s'est également mobilisé pour modifier la répartition des charges relatives au financement des primes de démolition, destinées aux propriétaires qui éliminent leurs constructions et installations implantées hors de la zone à bâtir. Selon le projet, cette prime devrait être financée par les cantons. Or selon le principe de l'équivalence fiscale, la Confédération devrait être obligée de participer aux frais d'une mesure qu'elle impose.

Financement moniste

La maîtrise des coûts de la santé occupe le Parlement depuis de nombreuses années. C'est dans ce contexte qu'une initiative parlementaire demande un financement moniste et uniforme des soins dans le but de corriger les fausses incitations découlant d'un financement différencié des prestations en ambulatoire et en stationnaire. Elle préconise un financement homogène par un unique agent payeur. Ces modifications entraîneront des conséquences d'envergure pour le canton. Actuellement, les soins ambulatoires sont entièrement couverts par les primes, ceux en stationnaires sont financés à 55 % par les cantons et à 45 % par les assurances. Si le canton était amené à financer à parts égales l'ambulatoire et l'hospitalier à hauteur d'au moins 26,9 %, il pourrait en résulter un coût supplémentaire. En outre, le projet prévoit que les prestations soient payées uniquement par les assurances-maladie. Il est dès lors impératif que les cantons disposent d'instruments de pilotage robustes. Vu les enjeux, le Canton de Vaud, à l'instar de la Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé, ne soutient le projet que sous certaines conditions précises.

Frein aux coûts

Le premier volet du programme de maîtrise des coûts du Conseil fédéral, adopté par les Chambres fédérales en automne 2022, modifie la loi sur l'assurance-maladie de manière à freiner la hausse des coûts. Si cet objectif est soutenu par les gouvernements cantonaux, plusieurs mesures ont pour effet de restreindre la marge de manœuvre des cantons en matière de pilotage et gestion du système

de santé. Les cantons, notamment par le biais de la Conférence des directrices et directeurs de la santé, se sont ainsi opposés, avec succès, à la possibilité pour les assureurs de convenir de rabais par rapport aux prix fixés dans les conventions tarifaires approuvées par les autorités. Ils se sont également mobilisés avec succès en faveur de l'introduction de mesures de gestion des coûts dans les conventions tarifaires. Le Parlement a par contre refusé d'habiliter les autorités fédérales et cantonales à fixer les modalités du monitoring et les mesures correctrices lorsque les partenaires tarifaires ne parviennent pas à s'entendre. Il a également autorisé un droit de recours des assureurs contre les planifications hospitalières cantonales.

Second volet de mesures

Dans la lignée du premier volet de mesures, et toujours avec l'objectif de freiner la hausse des coûts, le Conseil fédéral a adopté en septembre 2022 le message relatif au second volet. Le projet tient globalement compte des prérogatives des cantons et de leur rôle majeur en tant que responsables et garants du système de santé. Une disposition pose toutefois problème à cet égard. Il n'est pas prévu de soumettre à l'approbation d'une autorité fédérale ou cantonale, les conventions entre les réseaux de soins coordonnés et les assureurs relatives au financement des coûts supplémentaires. Cette disposition est contraire à la logique générale selon laquelle les conventions passées entre partenaires tarifaires sont approuvées par les autorités compétentes. Ce faisant, elle empêche les cantons de jouer pleinement leur rôle de pilotage du système de santé. Les Chambres fédérales se pencheront dans le détail sur ce deuxième volet en 2023.

Objectifs de maîtrise

Faisant à l'origine partie intégrante du deuxième volet de mesures, l'introduction d'un objectif de maîtrise des coûts dans l'assurance obligatoire des soins constitue désormais le contre-projet indirect à une initiative populaire. Ce dernier prévoit que le Conseil fédéral et les cantons fixent chaque année des objectifs en matière de croissance des coûts. Ils sont également tenus de déterminer si des mesures correctives sont nécessaires lorsque ces objectifs ne sont pas respectés. De manière générale, à l'instar de la Conférence des directrices et directeurs de la santé, les cantons soutiennent cette mesure qui leur permet de remplir leur mission de pilotage du système de santé. Les cantons demandent toutefois que les objectifs de maîtrise des coûts

soient fixés pour des périodes de quatre ans, et non chaque année. Le Conseil national a accédé à cette requête en juin 2022. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

Plafonnement des primes

Une initiative populaire demande de plafonner la prime de l'assurance-maladie obligatoire à 10 % du revenu des individus. Le Conseil fédéral a proposé un contre-projet indirect qui reprenait ce principe de plafonnement de 10 % tout en faisant peser quasiment exclusivement sur les cantons les aides à verser découlant de ce mécanisme. Le Parlement a considérablement remodelé ce contre-projet durant l'année écoulée. Le Canton de Vaud, qui connaît déjà un système de subside limitant le poids des primes à 10 % du revenu disponible des assurés, serait moins impacté que d'autres cantons si un tel système devait être mis sur pied à l'échelle nationale. Il s'était positionné dans sa majorité en faveur de l'initiative lors de la consultation. Au cours des différentes modifications par les Chambres, il s'est également positionné en faveur de certaines variantes présentées et a sensibilisé à plusieurs reprises la députation vaudoise à cet égard. Ce dossier a connu un coup d'arrêt fin 2022 puisque le Conseil des États n'est pas entré en matière sur le texte présenté.

Créances et primes impayées

Le Parlement a adopté en mars 2022 une modification de la loi sur l'assurance-maladie concernant l'obligation de payer les primes non réglées pour les cantons. Cette proposition faisait suite à une initiative déposée par le Canton de Thurgovie, soutenue par le Conseil d'État. D'après l'ancienne législation, le canton devait verser 85 % des créances en cours aux assurances lorsqu'un-e assuré-e ne payait pas ses primes. Or une fois que les assurances avaient encaissé l'argent dû, le canton ne récupérait pas la totalité de ce montant puisque les assuré-e-s étaient habilités à ne rétrocéder que 50 % du montant aux autorités cantonales. La solution retenue par les Chambres prévoit que les cantons aient la possibilité de reprendre l'acte de défaut de biens et devenir eux-mêmes créanciers, en échange d'un recouvrement de 90 % des arriérés. Si le Canton de Vaud défendait ce nouveau mécanisme, mais à un taux de 85 %, la solution finale est satisfaisante. Le Conseil d'État a sensibilisé à plusieurs reprises la députation vaudoise au cours de ce long processus parlementaire.

Accès aux données

En 2016, la Confédération a commencé à réduire peu à peu les informations fournies aux cantons, qui leur permettent d'apprécier la légitimité des augmentations de primes d'assurance-maladie, pour ne plus en donner du tout trois ans plus tard. Or sur la base d'informations partielles concernant les coûts et les primes, il est impossible pour les cantons de formuler des observations pertinentes et fortes qui permettraient de contester des prévisions de primes infondées et d'appuyer l'autorité de surveillance dans sa tâche d'approbation des primes. C'est pourquoi Vaud, Genève, Jura, Fribourg, Neuchâtel et Tessin ont déposé des initiatives cantonales visant à obtenir les informations nécessaires pour se positionner sur l'évaluation des coûts et des primes prévus sur leur territoire, et ce, avant l'approbation des tarifs. Si ces initiatives ont pour la plupart été rejetées à l'automne 2022, une motion visant un but similaire avait en revanche été adoptée en 2021.

Réserves excessives

Fortement médiatisée chaque année, la question des réserves excessives des assureurs fait l'objet de nombreuses interventions parlementaires. Deux initiatives cantonales vaudoises portant sur ce sujet ont été rejetées par le Conseil des États à l'automne 2022. La première vise à obliger les assureurs à procéder à une compensation lorsque les primes encaissées sont plus élevées que les coûts cumulés durant une même année. La deuxième initiative précise le seuil au-delà duquel les réserves d'une assurance doivent être qualifiées de réserves excessives. L'objectif de la modification proposée est d'obliger les assureurs à rembourser aux assuré-e-s les primes encaissées en trop lorsque ce niveau est dépassé. Une initiative parlementaire poursuivant un but similaire à l'initiative vaudoise, a en revanche été adoptée par le Conseil national en juin 2022. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

Admission des médecins

La limitation de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie a été appliquée sous différentes formes depuis 2001. En 2020, une nouvelle solution fédérale a été introduite, non limitée dans le temps. Sur la base des données de la Confédération, le Département de la santé et de l'action sociale a mis en place une organisation de projet permettant de travailler avec les partenaires sanitaires vaudois, mais aussi au sein du Groupement romand de santé publique, sous l'égide



Dans le domaine de la santé, de nombreuses réformes sont en cours de traitement au Parlement. La conseillère d'État Rebecca Ruiz, également vice-présidente de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé, ici en conférence avec le conseiller fédéral Alain Berset.

de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales. La première étape d'évaluation de l'offre et des besoins dans les spécialités médicales de la médecine de premier recours a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le Département de la santé et la Société vaudoise de médecine. Sur la base des premiers travaux, le Conseil d'État a décidé à l'automne 2022 de ne pas limiter le nombre de médecins autorisés à pratiquer dans les domaines de la médecine interne générale, de la pédiatrie, de la gynécologie-obstétrique, ainsi que de la psychiatrie et psychothérapie pour adultes, enfants et adolescents. L'examen de la situation dans les autres spécialités médicales se poursuivra en 2023.

Capacités hospitalières

Fin 2021, les Chambres fédérales ont adopté une modification de la loi Covid-19 qui oblige les cantons à anticiper et financer des lits de réserve en soins intensifs. Le Département de la santé et de l'action sociale a immédiatement élaboré un modèle rapidement opérationnel. Ce dernier permet l'ouverture de sept lits de soins intensifs adultes supplémentaires au CHUV en cas d'afflux de patients atteints du Covid, ceci sans devoir embaucher dans l'urgence des profils spécialisés ni fermer des blocs opératoires. La dotation a été ainsi augmentée de

trente-trois équivalents plein temps d'infirmières et d'infirmiers. Le coût annuel du dispositif est estimé à près de six millions de francs, entièrement alloués à l'engagement de personnel, car les infrastructures existent et sont suffisantes. Le CHUV étant parvenu à engager le personnel nécessaire, les capacités de réserve sont disponibles dès l'hiver 2022-23. Hors période de crise, ce dispositif permet d'améliorer les conditions de travail des infirmières et des infirmiers, et de promouvoir la relève en faveur de ces postes exigeants et hautement qualifiés.

Soins infirmiers

L'initiative « Pour des soins infirmiers forts », approuvée par le peuple en 2021, a déclenché une offensive de formation engageant la Confédération et les cantons. Le premier effort porte sur l'accroissement du nombre de diplômées et diplômés en soins infirmiers. Pour le canton de Vaud, le département de la formation et celui de la santé unissent leurs efforts afin d'augmenter la capacité à former. Le développement du Campus santé, dont l'inauguration est prévue en 2026, y contribuera. L'autre axe de travail est de favoriser la création soutenue de places de stages. L'initiative populaire concernait aussi les conditions de travail adaptées aux exigences du métier et à l'évolution professionnelle.

Pour diminuer le pourcentage élevé de personnes formées qui quittent les soins infirmiers après cinq ans d'activité, il convient de valoriser ce métier. Outre les mesures préparées en collaboration avec les services et départements ainsi que les partenaires externes, le Canton de Vaud s'engage à conserver le haut niveau de formation. Il y voit une condition pour garantir l'autonomie d'un personnel à haut degré de compétence et une nécessité dans la perspective d'une société vieillissante impliquant une complexification des soins à prodiguer.

Production électrique

Renforcer le développement des énergies renouvelables et assurer la sécurité d'approvisionnement hivernal: tels sont les objectifs des révisions regroupées de la loi sur l'énergie et de la loi sur

l'approvisionnement en électricité, présentées par le Conseil fédéral aux Chambres cette année. La Confédération prévoyait également une libéralisation complète du marché de l'électricité. Mais le contexte international et la hausse des prix ont enterré les espoirs de cette libéralisation à laquelle le Canton de Vaud s'opposait. Durant le travail parlementaire, le Canton de Vaud a été particulièrement attentif à l'instauration d'un mécanisme de reprise incitatif du surplus d'électricité issue d'énergie renouvelable, produit par les privés. Ceci afin d'encourager une production sur la base d'un potentiel de surfaces disponibles et non sur la consommation propre. Ce principe était l'objet d'une initiative cantonale vaudoise faisant suite à une demande du Grand Conseil. Un mécanisme de ce type a été introduit par le Conseil des États à l'automne 2022 et doit encore passer la rampe du Conseil national.



Une nouvelle centrale thermique. Le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité Vassilis Venizelos, ici aux côtés de Martin Vetterli, président de l'EPFL, a participé en septembre 2022 à l'inauguration de la nouvelle centrale thermique de l'EPFL. Après trois ans de travaux, celle-ci chauffe et refroidit une grande partie des bâtiments de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, en exploitant l'eau du Léman. En passant, l'eau pompée refroidit le centre de données de l'école et lui rend de l'eau chaude qui est également réinjectée dans le réseau.

Le Canton de Vaud délègue à des groupements forestiers l'exécution de tâches telles que l'entretien des forêts et la garantie de leur accès au public. À l'avenir, ces subventions ne devraient plus être considérées comme des achats de prestations, soumises à la TVA.



Loi sur le CO₂

Après le refus en votation populaire de la révision totale de la loi sur le CO₂ en 2021, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de révision partielle à la fin de la même année. Ce texte permettra de transposer en droit national les engagements de réduction de moitié des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030, pris par la Suisse lors de l'Accord de Paris. En mars 2022, le Conseil d'État s'est positionné sur le projet mis en consultation en regrettant notamment l'absence d'une proportion minimale de 75 % de réductions des émissions de gaz à effet de serre à réaliser en Suisse et en appelant à ne pas plafonner à 420 millions le Programme Bâtiment, qui revêt une grande importance pour les cantons. Ce deuxième aspect a été pris en compte dans le message publié par le Conseil fédéral en septembre 2022. Le Conseil d'État s'intéresse de près à l'évolution de cet objet dont le traitement par les Chambres fédérales vient de débiter, et s'engage en faveur d'un texte plus ambitieux qui respecte les compétences cantonales.

Sites contaminés

La révision de la loi sur la protection de l'environnement, mise en consultation en 2021, apporte des modifications importantes dans la thématique des sites contaminés, notamment un soutien financier aux cantons pour accélérer la réalisation des tâches en lien avec la gestion des sites pollués, ainsi que l'introduction des places de jeux et des espaces verts

publics comme sites à assainir pouvant bénéficier de subventions fédérales. En complément aux modifications proposées, le Conseil d'État a demandé, en lien avec la récente découverte de la pollution des sols de la région lausannoise par de la dioxine, d'introduire une disposition afin que les démarches d'investigation et d'assainissement des sols pollués par des usines d'incinération d'ordures ménagères puissent également percevoir un financement fédéral. Ces modifications, qui seront débattues aux Chambres fédérales au printemps 2023, présentent des enjeux financiers et sanitaires importants pour le Canton de Vaud, dont le cadastre des sites pollués recense plus de deux mille cinq cents inscriptions.

Révision TVA

En vertu de la loi fédérale sur les forêts, les cantons doivent veiller à rendre les forêts accessibles au public et à les entretenir. Le Canton de Vaud délègue l'exécution de ces tâches publiques aux gardes de triage, employés par des groupements forestiers. Or l'Administration fédérale des contributions considère ces subventions comme des achats de prestations, soumises à la TVA. Le Canton de Vaud avait initié des interventions parlementaires fédérales à ce sujet. Dans le cadre de la nouvelle révision de la TVA présentée par le Conseil fédéral, l'interprétation qui prévalait a été largement atténuée. En effet, selon le projet, si une collectivité publique qualifie les fonds qu'elle a versés de subventions ou contributions de droit public, cela suffirait pour qu'ils soient désormais présumés comme telles et soient,



Dans le cadre du Club des 100, la cheffe du Département des finances Valérie Dittli a reçu comme invité d'honneur le président de la Direction générale de la BNS, Thomas J. Jordan (au centre). Était également présent Pascal Kiener, CEO de la Banque cantonale vaudoise (à droite).

dès lors, exempts de TVA. Si cette modification n'est pas parfaite, elle apporte un peu plus de sécurité juridique aux collectivités ou aux bénéficiaires de subventions. Elle a été acceptée par le Conseil national en mai 2022 et doit désormais être traitée par le Conseil des États.

Réforme OCDE

Instaurer un taux d'imposition minimal de 15 % pour les grands groupes d'entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros, tel est l'un des piliers du projet fiscal de l'OCDE et du G20. Pour mettre en œuvre ce projet, le Conseil fédéral a souhaité, dans un premier temps, procéder à une modification de la Constitution, soumise au peuple en 2023. Bien qu'il ait salué la démarche de la Confédération, le Conseil d'État a considéré que l'article constitutionnel manquait de précision pour s'en tenir aux strictes contraintes de la réforme et portait, de ce fait, atteinte à la souveraineté fiscale des cantons. Les Chambres fédérales n'ont pas retenu les amendements soutenus par le Canton de Vaud visant à préciser la portée de cette réforme. S'agissant de la répartition des recettes additionnelles attendues, le Parlement a finalement décidé d'une répartition à hauteur de 75 % pour les cantons et de 25 % pour la Confédération. La cheffe du Département des finances et de l'agriculture s'était

fortement engagée lors des débats parlementaires pour souligner les risques inhérents à l'attribution d'une part plus importante de cet impôt cantonal à la Confédération. Soucieux d'informer les entreprises sur cette réforme, le Canton de Vaud est en contact régulier avec celles-ci. En juin 2022, une conférence-débat a par ailleurs été organisée à l'EPFL en collaboration avec le Canton de Genève.

Club des 100

Organisé par le Département des finances et de l'agriculture, le Club des 100 réunit chaque année les dirigeant-e-s des plus grandes entreprises contributrices du Canton de Vaud ainsi que des représentant-e-s des milieux économiques et politiques. C'est à l'École cantonale d'art de Lausanne que s'est tenue en novembre 2022 la 17^e édition de cet événement. Invité d'honneur, le président de la Direction générale de la BNS, Thomas J. Jordan, s'est exprimé sur la situation économique actuelle ainsi que sur la politique monétaire de l'institution. Il a notamment expliqué que le resserrement de la politique monétaire visait à contrer les pressions inflationnistes accrues et qu'il n'était pas exclu que d'autres hausses de taux soient nécessaires. La cheffe du Département des finances et de l'agriculture a quant à elle rappelé que le Canton devra veiller à demeurer compétitif dans le cadre de la réforme fiscale de l'OCDE. L'État

de Vaud entend ainsi développer une boîte à outils visant à renforcer et promouvoir l'attractivité de l'ensemble de la place économique vaudoise.

Imposition individuelle

En 2020, le Parlement a décidé d'intégrer au programme de la législature actuelle l'adoption d'un message sur l'introduction de l'imposition individuelle. Le Conseil fédéral a présenté les grandes lignes de ce changement de paradigme fiscal, avant de soumettre un projet en consultation fin 2022. Selon ce projet, les couples mariés devraient à l'avenir être imposés comme les couples de concubins. Pour la Confédération, cette réforme doit être prévue à tous les échelons institutionnels. À l'instar de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et de sa pendant latine, le Canton de Vaud est opposé à l'introduction de l'imposition individuelle, délicate à mettre en œuvre, qui réduit certes quelques inégalités mais en crée aussi de nouvelles. D'autres systèmes, comme le quotient familial vaudois, seraient plus à même d'atteindre l'objectif initial.

Imposition du logement

Une initiative parlementaire déposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États prévoit de supprimer l'imposition sur la valeur locative. À savoir l'impôt payé par les propriétaires immobiliers dont le montant est calculé sur la base d'un revenu fictif qu'ils toucheraient en cas de location du bien. Le Canton de Vaud est opposé à ce changement de système qui n'encouragera pas les citoyen-ne-s à rembourser leurs dettes et qui entraînera une diminution substantielle des recettes fiscales pour la Confédération et les cantons. Le Conseil d'État a exprimé ses craintes par l'intermédiaire de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, qui est également opposée à cette réforme. La députation vaudoise aux Chambres fédérales a aussi été sensibilisée à plusieurs reprises en ce sens. Le projet, passablement modifié lors du travail parlementaire et qui fait l'objet de nombreuses critiques, a été renvoyé en commission par le Conseil national à l'automne 2022.

Péréquation financière

Fin 2022, la Confédération a publié les chiffres 2023 des montants compensatoires liés à la péréquation financière. Le Canton de Vaud est toujours proche de la barre des 100 % mais reste légèrement en dessous de la moyenne suisse, avec un indice des

ressources de 99 %. Ainsi, il touchera 5 millions pour la péréquation des ressources. 125 millions seront également perçus au titre de la compensation des charges en lien avec les facteurs géo-topographiques et socio-démographiques. Le Canton de Vaud versera toutefois 6 millions de compensation pour les cas de rigueur. À noter par ailleurs que les cantons contributeurs à la péréquation des ressources comptent un membre de plus par rapport à 2022 avec Appenzell Rhodes-Intérieures. Pour l'ensemble des cantons, les paiements compensatoires se monteront à 5,6 milliards de francs au total en 2023, soit 290 millions de plus qu'en 2022.

Télétravail transfrontalier

La question du télétravail est une problématique apparue de manière accrue durant la pandémie de Covid-19 et qui persiste au-delà, les habitudes de travail ayant évolué. Cette question est d'autant plus prégnante lorsqu'elle concerne les travailleurs frontaliers, les accords avec la France et l'Union européenne en lien avec la fiscalité et les assurances sociales étant directement impactés. Durant la pandémie, un régime transitoire a été mis en place pour permettre aux travailleurs frontaliers d'exercer leur activité en France, sans que cela ne modifie leur régime d'imposition et d'affiliation aux assurances sociales. L'accord transitoire concernant la fiscalité est arrivé à échéance fin 2022. En la matière, des négociations avec la France ont abouti à la conclusion d'un accord à l'amiable qui prévoit un taux de télétravail autorisé jusqu'à 40 %, sans modification de la rétrocession versée par la France à la Suisse. Le Canton de Vaud, qui compte près de quarante mille travailleurs frontaliers, a participé à ces négociations en tant qu'observateur au sein de la délégation suisse. S'agissant des assurances sociales, des discussions au sein de l'Union européenne ont lieu afin de relever également l'actuel seuil de télétravail autorisé.

Politique européenne

En mai 2021, le Conseil fédéral a abandonné les négociations sur l'accord institutionnel à la suite de divergences substantielles entre les deux parties. Parmi elles, la protection des salaires, les aides d'État et les directives relatives aux droits des citoyen-ne-s de l'Union européenne. En février 2022, il a lancé de nouvelles discussions exploratoires avec l'Union européenne, ancrées dans une approche sectorielle des questions institutionnelles. Le blocage des discussions met à mal l'accès facilité au marché européen, complexifie l'approvisionnement énergétique de la Suisse et limite la participation aux

programmes européens de recherche. Le Canton de Vaud s'investit activement dans le dossier européen au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux. Il y est représenté par le chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle au sein de la Commission Europe, qui a débuté ses travaux en 2022 pour dresser un nouvel état des lieux de la politique européenne et proposer des pistes d'assouplissement sur certaines positions. Par ailleurs, la cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport est membre de la Délégation Europe, qui réunit des représentant-e-s du Conseil fédéral, des cantons et des partenaires sociaux sur les questions européennes.

Surveillance LAVS

La surveillance des fondations et institutions de prévoyance du deuxième pilier relève de la compétence des cantons, qui se sont organisés en concordats pour répondre à ce mandat. Le Canton de Vaud fait ainsi partie de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, avec les cantons du Jura, de Neuchâtel et du Valais. Le Conseil fédéral a toutefois proposé, dans le cadre de la révision de loi sur l'AVS, d'interdire aux membres des gouvernements cantonaux de siéger au sein des organes des autorités de surveillance. Le Conseil d'État s'est opposé à cette modification, notamment car il apparaît opportun de maintenir un lien institutionnel entre les cantons et les autorités régionales de surveillance, qui sont des établissements de droit public, créés par les cantons eux-mêmes. En juin 2022, les Chambres fédérales ont modifié le projet, sans toutefois renoncer à toute ingérence dans les compétences cantonales. Le texte ne prévoit pas d'exclure toutes les représentantes et tous les représentants cantonaux des autorités de surveillance, mais uniquement les membres des départements cantonaux chargés des questions relatives au deuxième pilier.

Pilotage du numérique

Depuis début janvier 2022, la nouvelle plateforme politique Administration numérique suisse est opérationnelle. Son objectif est de renforcer la collaboration et le pilotage des activités menées par la Confédération, les cantons et les communes dans le domaine de la transition numérique. Administration numérique suisse est pilotée par un organe de direction politique, composé de représentantes et représentants politiques des trois niveaux étatiques, les cantons disposant de cinq sièges. La cheffe du Département de la culture, des

infrastructures et des ressources humaines en fait partie. Il incombe notamment à cet organe politique d'élaborer un agenda stratégique. Le Canton de Vaud rappelle régulièrement dans ce cadre que le développement numérique doit se poursuivre dans le respect de la souveraineté des cantons, qui ont la charge de la transformation numérique de leurs administrations au service de leur population.

Numérisation de l'administration

Dans le cadre du développement de l'Administration numérique suisse, la participation, en particulier financière, de la Confédération à cette nouvelle organisation est réglée à travers la nouvelle loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Celle-ci porte également sur la collaboration entre les collectivités publiques dans le domaine de la cyberadministration. Le Canton de Vaud et la Conférence des gouvernements cantonaux veillent à ce que le champ d'application de la loi ne soit pas contraignant pour les cantons, afin de ne pas rendre caducs tous les travaux investis par le Canton de Vaud depuis plusieurs années pour le développement de l'informatique cantonale et de la cyberadministration en particulier.

Identité électronique

En mars 2021, le peuple suisse rejetait massivement la loi fédérale sur les systèmes d'identification électronique. Dans le projet soumis en votation, le Conseil d'État estimait que la protection des données personnelles n'était pas garantie et que le rôle majeur de l'État en matière de délivrance des identités électroniques n'était pas défini clairement. À la suite de ce refus populaire, le Conseil fédéral a mis en consultation, à l'été 2022, un nouveau projet de loi sur l'e-ID. Le Conseil d'État a, de manière générale, accueilli favorablement ce nouveau projet qui, cette fois-ci, attribue un réel rôle et une responsabilité à la Confédération dans la délivrance des identités et dans la mise à disposition et le maintien de l'infrastructure de confiance, ainsi que l'extension du périmètre à un écosystème global qui inclura des moyens de preuve électroniques de tout type. Le Canton de Vaud a défendu cette position auprès de la Conférence des gouvernements cantonaux qui a pris position dans le même sens.

Souveraineté numérique

Le Canton de Vaud, dans sa stratégie numérique, a consacré le principe de la souveraineté et a continué d'intervenir sur le plan fédéral pour mettre à

l'agenda politique ce thème essentiel. Ainsi, des représentant-e-s du Canton ont participé aux échanges du comité consultatif Suisse numérique sur les espaces de données fiables. Par ailleurs, des représentant-e-s du Canton ont également été invités par la commission de la politique de sécurité du Conseil des États pour une audition lors du traitement de deux initiatives parlementaires qui demandent le développement d'une infrastructure numérique souveraine pour améliorer la cybersécurité. Elles et ils ont présenté les travaux menés dans le cadre de la Conférence latine des directrices et directeurs du numérique, dont une étude sur l'opportunité d'un Cloud souverain. Les représentant-e-s vaudois ont rappelé les moyens importants mis en œuvre pour la cybersécurité et mis l'accent sur l'importance d'un partenariat privé-public pour traiter ces questions, à l'image du développement de la Trust Valley.

Numérisation du notariat

Pacte successoral ou contrat de vente immobilière sont des exemples de documents établis par des notaires et revêtant la forme authentique. Leur procédure, définie par la législation cantonale, vise à garantir la bonne compréhension des actions engagées et la conformité des actes à la volonté des parties et au droit en vigueur. La sécurité de ces données doit être assurée. Or la nouvelle loi sur la numérisation du notariat, actuellement en discussion au Parlement, présente des failles inquiétantes. Ce texte empiète sur les compétences cantonales en réglementant la procédure d'instrumentation des actes authentiques électroniques et en imposant un registre centralisé pour les conserver, alors qu'ils appartiennent aux cantons. Les parlementaires fédéraux ont ainsi été sensibilisés au fait que les compétences accordées à la Confédération devraient



© KEYSTONE / JEAN-CHRISTOPHE BOTT

Visite présidentielle. À l'occasion des festivités de la Fête nationale, la présidente du Gouvernement vaudois Christelle Luisier Brodard et le syndic de Lausanne Grégoire Junod ont accueilli le 1^{er} août sur le site de Plateforme 10 le président de la Confédération Ignazio Cassis. Celui-ci avait choisi Lausanne comme destination finale de son voyage en train à travers toute la Suisse, ponctué de plusieurs arrêts à la rencontre de la population sur des lieux symboliques de l'Histoire du pays.

se limiter au strict minimum nécessaire pour mener à bien la numérisation. Le Conseil des États, à l'hiver 2022, a décidé de ne pas régir la pratique de la lecture de l'acte par le notaire, ce qui est positif. Les autres adaptations plébiscitées par le Conseil d'État se sont en revanche heurtées à la volonté centralisatrice qui accompagne bien des projets de numérisation.

Code de procédure pénale

Onze ans après l'entrée en vigueur du code de procédure pénale unifié, les Chambres fédérales ont adopté sa première révision dans le but de tenir compte des enseignements de la pratique. Pour le Canton de Vaud, la question de la compensation des créances portant sur les frais de procédure était centrale. En effet, il est fréquent que les personnes condamnées touchent des indemnités liées au déroulement de l'enquête mais ne s'acquittent jamais des frais de procédure. Le Canton de Vaud espérait avoir la possibilité de réclamer directement un montant correspondant aux frais de procédure minorés par les indemnités dues aux condamnés. Et non de verser ces indemnités avant la réclamation des frais de procédure. Les Chambres fédérales ont toutefois refusé d'accorder cette faculté aux autorités judiciaires. D'autres aspects de cette révision, comme le maintien du tarif des avocates et avocats commis d'office à celui fixé par le canton ou l'élargissement des possibilités de prélèvements ADN sur les prévenus sont salués par le Canton de Vaud, qui a sensibilisé sa députation à plusieurs reprises à ce sujet.

Service de piquet des juges

Instaurer un service de piquet des juges pour garantir à toute heure la protection juridique à titre préventif dans les procédures civiles, telle était la demande d'une motion déposée au Conseil national. Le Canton de Vaud s'est fermement opposé à la mise en place d'un tel service en dehors des horaires généraux des tribunaux, qui poserait de sérieux problèmes au niveau de son application. Un changement de ce type aurait impliqué une réorganisation profonde des tribunaux et de leur mode de fonctionnement. Il est en effet illusoire d'imaginer développer un tel système en désignant uniquement une ou un juge de piquet. Il faudrait également que les autres intervenant-e-s, greffières, greffiers et gestionnaires de dossiers notamment, soient atteignables en tout temps. Tout comme la procédure devrait elle aussi être adaptée, par exemple pour permettre la notification aux destinataires d'une décision

judiciaire rendue en dehors des heures de bureau. En définitive : une pléthore de défis organisationnels et financiers pour les cantons, qui plus est dans un domaine de leur compétence. Ces arguments ont finalement été entendus par le Parlement, qui a définitivement rejeté la motion en septembre 2022.

Agenda intégration

Intégrer plus rapidement et durablement les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire dans le monde du travail et la société, tel est l'objectif de l'Agenda Intégration Suisse. Cet agenda conjoint de la Confédération et des cantons est mis en œuvre en parallèle de programmes d'intégration cantonaux, dans le cadre d'une convention-programme portant sur 2022-2023. En 2022, la circulaire de cette convention-programme a été révisée, en raison de l'activation du statut de protection S. Dans l'ensemble, le document négocié par la Conférence des gouvernements cantonaux avec le Secrétariat d'État aux migrations correspond aux attentes du Canton de Vaud.

Statut de protection S

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la Confédération a appliqué pour la première fois la disposition légale de la loi sur l'asile prévoyant le statut de protection S. Au total, entre le déclenchement du conflit et la fin de l'année, plus de sept mille personnes ayant obtenu le statut de protection S lors de leur passage dans un Centre fédéral ont été accueillies dans le canton de Vaud, où elles ont reçu leur permis S. L'Établissement vaudois d'accueil des migrants, appuyé par l'administration cantonale, assure la délivrance des prestations. À la fin de l'année, le canton compte cinq mille six cents personnes titulaires du permis S ayant fui l'Ukraine et près de six mille personnes issues d'autres régions du monde qui ont également demandé la protection de la Suisse. Les écoles et les lieux de formation se sont également mobilisés en intégrant près de mille deux cents enfants ukrainiens dans les classes de scolarité obligatoire, et quelque cent septante à l'École de l'Accueil ou au gymnase.

Sécurité routière

La Confédération a mis en consultation la révision de quatre ordonnances relevant du droit de la circulation routière. Elle vise une harmonisation fondamentale des prescriptions techniques suisses concernant les véhicules, particulièrement des mesures destinées à améliorer la sécurité routière

avec les dernières évolutions du droit de l'Union européenne. Le Conseil d'État a soutenu cette révision en soulignant qu'il était indispensable que les prescriptions techniques des véhicules préservent l'intégrité et la sécurité de toutes les usagères et tous les usagers de la route, y compris les plus vulnérables. Pour des raisons de sécurité, il a demandé que les dispositions relatives aux contrôles subséquents pour les véhicules modifiés soient précisées, de sorte à fixer un délai d'annonce des modifications à l'autorité et à n'autoriser à circuler que si un contrôle technique est fixé. Le Conseil d'État a salué l'assouplissement des exigences relatives au contrôle en cas de montage d'un système de propulsion électrique sur les véhicules anciens, celui-ci prenant en compte les impacts sur l'environnement.

Courses urgentes

Avec la multiplication des zones 30 km/h, la problématique des condamnations des agent-e-s de police pour excès de vitesse dans le cadre de courses urgentes officielles, est devenue plus délicate. Le projet de révision de la loi sur la circulation routière, adopté par les Chambres à l'hiver 2022, apporte certains éléments de solutions. Il impose notamment à la justice une obligation d'atténuer la peine pour des infractions commises en situation d'urgence, et de déterminer la punissabilité sur la base de la différence entre la vitesse constatée et celle qui aurait

été appropriée pour mener à bien l'intervention. Ces propositions, amenées par le Conseil fédéral et le Conseil national, étaient fortement soutenues par le Conseil d'État. Ce dernier s'est d'ailleurs également mobilisé en faveur de l'abrogation de la disposition prévoyant l'obligation de suivre des cours d'éducation routière pour récupérer son permis de conduire après certains types d'infractions. Avec succès.

SwissSkills

En septembre 2022, les SwissSkills ont mis à l'honneur l'excellence de la formation professionnelle suisse. Plus de mille jeunes de huitante métiers se sont affrontés lors de ces championnats nationaux de l'apprentissage. Forte de cinquante-cinq membres, la délégation vaudoise a remporté douze médailles, soit cinq d'or, deux d'argent et cinq de bronze. Les médaillé-e-s vaudois-e-s des SwissSkills reçoivent le titre d'ambassadrice et d'ambassadeur de la formation professionnelle. Le chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle leur a remis ce diplôme lors d'une cérémonie tenue au Salon des métiers et de la formation. Cette reconnaissance salue leurs performances et leur engagement en faveur de l'apprentissage. Par ailleurs, les compétitions d'apprentis se déploient aussi à l'échelle mondiale. Les compétitions des WorldSkills 2022 se sont déroulées en parallèle dans plusieurs pays. Les épreuves consacrées à la

Le conseiller d'État en charge de la formation professionnelle Frédéric Borloz récompense les lauréat-e-s des épreuves consacrées à la réception dans l'hôtellerie dans le cadre des championnats du monde des métiers WorldSkills, qui ont eu lieu en octobre à Montreux.



© JEAN-BERNARD SIEBER

réception dans l'hôtellerie ont eu lieu en octobre à Montreux. La Suisse a dans l'ensemble décroché six médailles d'or, cinq d'argent et sept de bronze.

Maturité gymnasiale

Lancée en 2019 par le Conseil fédéral et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique, la révision des bases légales de la maturité gymnasiale a franchi une étape majeure en 2022. La consultation portant sur une nouvelle réglementation de reconnaissance du titre commune à la Confédération et aux cantons s'est terminée en septembre. Elle prépare le terrain aux ultimes arbitrages politiques prévus en 2023. La réforme veut préserver la qualité de la maturité gymnasiale et garantir à long terme l'accès sans examen aux universités. La révision propose une durée minimale unifiée de quatre ans pour le cursus de la maturité. L'actuelle possibilité d'un cursus en trois ans, soit le modèle vaudois jusqu'à présent, serait ainsi supprimée. Pour le Conseil fédéral et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique, l'augmentation horaire de certaines branches et le renforcement des approches transversales et pluridisciplinaires justifient cette harmonisation. Le délai de mise en œuvre de cette disposition sera important. Si les nouveaux textes entraient en vigueur comme prévu en 2024, Vaud devrait délivrer des titres conformes à la nouvelle norme en 2036 au plus tard.

Lutte contre le harcèlement

Le Canton de Vaud a exercé son droit d'initiative au niveau fédéral en invitant l'Assemblée fédérale à modifier la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. Il demande d'y inscrire le harcèlement sexuel dans la liste des discriminations auxquelles s'applique l'allègement du fardeau de la preuve. L'initiative a été déposée sous le titre « Faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail ». Le Canton de Vaud considère qu'il s'agirait d'une amélioration procédurale contribuant à une meilleure protection des victimes et incitant les entreprises à intensifier les mesures de prévention et de lutte

contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. L'initiative a été examinée par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États. Une délégation du Grand Conseil et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes ont été auditionnés dans ce cadre en mai 2022. Mais le Conseil des États a finalement refusé d'y donner suite. Le Conseil national devra se déterminer.

Gruyère AOP

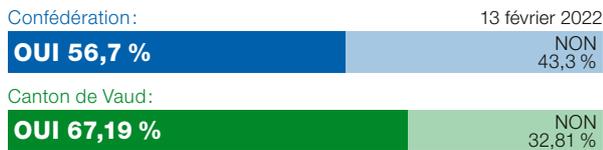
Le Gruyère est un produit essentiel de notre patrimoine gastronomique, reconnu et savouré depuis des siècles, en Suisse comme à l'étranger. 12,5% de la production annuelle totale de Gruyère AOP, dont environ un tiers est issue du canton de Vaud, est exportée vers les États-Unis. Or début 2022, un tribunal américain a jugé que l'appellation Gruyère était un nom générique qui ne peut être protégé Outre-Atlantique. Cette décision a donné lieu à deux interventions parlementaires fédérales soutenues par le Conseil d'État dans le cadre de la Conférence des affaires fédérales. À cette occasion, il a rappelé à la députation fédérale vaudoise l'enjeu que revêt la reconnaissance de la marque Gruyère AOP aux États-Unis et celle des nombreuses spécialités labellisées appellation d'origine protégée ou indication géographique protégée, pour la protection de notre patrimoine.

Aides à la culture

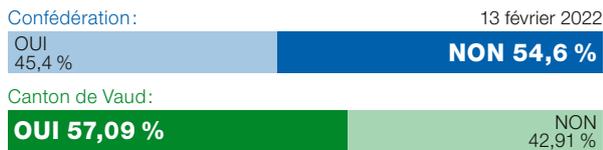
Au vu de la reprise sensible des activités culturelles et des différentes difficultés rencontrées par le secteur, les Chambres fédérales ont décidé en 2021 de prolonger jusqu'à fin 2022 le train de mesures destinées à atténuer les conséquences de la pandémie dans le domaine de la culture. Alors que la mesure d'indemnisation pour pertes financières, destinée à des personnes physiques et morales, a été abrogée fin juin 2022, les contributions à des projets de transformation portés par des entreprises culturelles ont été maintenues jusqu'à fin décembre 2022. Ces dispositifs ont permis de préserver la richesse et le dynamisme du secteur culturel vaudois, particulièrement touché par la crise sanitaire et économique.

Votations fédérales 2022

Initiative pour la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac



Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias



Modification de la loi sur la transplantation



Initiative sur l'élevage intensif



Modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21)



Initiative sur l'expérimentation animale et humaine



Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre



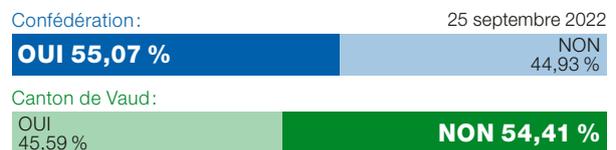
Modification de la loi sur le cinéma



Arrêté fédéral sur le développement de l'acquis de Schengen



Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS



Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé



Source: Répertoire chronologique des votations populaires – Chancellerie fédérale.

Vaud sous la Coupole

Établir des relations régulières et favoriser une bonne circulation de l'information avec les parlementaires vaudois est une priorité pour le Conseil d'État. Depuis 2007, le principe d'un échange régulier et systématique entre le Canton et la députation vaudoise aux Chambres fédérales sur les dossiers fédéraux d'importance est régi par la loi sur l'organisation du Conseil d'État, conformément à l'article 118 de la Constitution vaudoise. Cette volonté de partager avec la députation fédérale, pour faire en sorte que les intérêts du canton soient pris en compte dans l'appréciation d'une thématique fédérale, se matérialise par la tenue des conférences des affaires fédérales, peu avant ou pendant chaque session parlementaire. Courant 2022, le Conseil d'État a rencontré la députation fédérale à trois reprises à Lausanne et à une reprise à Berne, durant la session parlementaire. Santé ; mobilité ; administration numérique ; fiscalité ; aménagement du territoire : autant de

domaines qui ont animé les débats entre la députation fédérale et le Conseil d'État sans oublier, évidemment, tous les dossiers liés et découlant de la pandémie, des problèmes d'approvisionnement électrique ou encore de l'accueil des réfugié-e-s.



PHOTOS: CHARLY RAPPO

Les démarches du Canton pour promouvoir ses intérêts ne se limitent cependant pas aux seules relations régulières et formelles que le Conseil d'État entretient avec la députation vaudoise. Si tous les cantons ou presque disposent désormais d'une structure dévolue au suivi des dossiers de politique fédérale, Vaud a été l'un des premiers à mettre en place une entité transversale de coordination, d'information et d'appui en matière de relations extérieures. Créé en 1997, l'Office des affaires extérieures soutient



les actions du Conseil d'État pour faire entendre sa voix sous la Coupole et auprès de l'administration fédérale. Il promeut ainsi les intérêts des cantons, et du canton de Vaud en particulier.

Le 1^{er} juin 2022, les député-e-s membres de la Commission des affaires extérieures du Grand Conseil vaudois ont fait le déplacement à Berne pour une visite au Palais fédéral et une rencontre avec leurs collègues des Chambres fédérales.



L'occasion d'échanger sur les dossiers les plus importants du moment, à savoir la mobilité avec le retard pris dans la planification et la réalisation de projets ferroviaires majeurs pour le canton, les défis en matière d'approvisionnement énergétique ou encore la réforme OCDE de la fiscalité des entreprises multinationales. Ces échanges avec l'ensemble de la députation fédérale vaudoise se sont ensuite poursuivis autour d'un buffet à la Galerie des Alpes.

Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale



© KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

La conseillère d'État en charge du Département de la santé Rebecca Ruiz et son homologue jurassien Jacques Gerber lors d'une conférence de presse bilan de l'association CARA, qui regroupe les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud sur le dossier électronique du patient, en mai 2022 à Lausanne.

Dossier électronique

Afin de mettre en œuvre de la meilleure des manières la loi fédérale sur le dossier électronique du patient, plusieurs cantons romands (Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud) ont décidé de créer en 2018 l'association CARA. Pour concrétiser cette collaboration, une convention intercantonale en matière de santé numérique est en cours d'élaboration. Elle a pour but de donner un cadre commun qui soit favorable au développement conjoint de nouveaux services numériques utiles à la prise en charge des patientes et patients. La convention fixe également le cadre dans lequel les activités de CARA sont appelées à se

déployer et, pour les cantons membres qui le souhaitent, la possibilité de développer par la suite des services complémentaires. L'avant-projet de convention a été adopté par l'assemblée générale de CARA début septembre. Les parlements de chaque canton, via une commission interparlementaire d'examen, se sont réunis fin octobre afin de débattre de la convention et ont proposé quelques amendements.

Projet Reformer

Conduits sous l'autorité de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales, le projet Reformer a pour vocation de répartir les places de formation

médicale post-graduée entre les différents établissements formateurs des cantons concernés, d'orienter les médecins en formation dans les différentes disciplines médicales et d'équilibrer les ressources médicales entre les hôpitaux et entre les régions. Initié il y a plusieurs années dans le canton de Vaud, le projet, aujourd'hui romand, est entré dans sa phase de mise en œuvre. Les premières filières de formations sont en cours de création et une application informatique est à disposition des médecins assistant-e-s et des médecins formatrices et formateurs afin de les soutenir dans le suivi des parcours de formation.

Proches aidants

Chaque année, le 30 octobre, est la journée des proches aidantes et des proches aidants. Organisée conjointement à l'échelle des neuf cantons latins, cette journée est l'occasion de sensibiliser les citoyennes et citoyens sur ce rôle et de les inviter à prendre du temps avec leur entourage, par une écoute, un échange ou une rencontre. Dans ce but, le Canton et une cinquantaine d'organismes partenaires ont également organisé des événements gratuits et ouverts aux proches aidantes et aidants ainsi qu'à toute la population. Une campagne de communication a aussi été menée pour rendre visible cette thématique encore trop peu connue au sein de la population. Pourtant, aujourd'hui en Suisse, une personne sur quatre est considérée comme proche aidante.

Hôpital intercantional

L'Hôpital Riviera-Chablais compte une nouvelle structure. En septembre, la nouvelle Clinique de gériatrie et de réadaptation du Chablais a été inaugurée en présence de la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale et de son homologue valaisan. Ce nouvel établissement médical a pris place dans les locaux de l'ancien hôpital de Monthey, rénovés à cette fin durant deux ans pour un coût de vingt-sept millions de francs. D'une quarantaine de lits à l'ouverture, la capacité d'accueil de la clinique pourra augmenter jusqu'à plus de septante-cinq lits en cas de besoin. Bien que l'Hôpital Riviera-Chablais ait réuni cinq établissements sur le site intercantional de soins aigus à Rennaz, l'ambition des cantons de Vaud et du Valais a toujours été de développer des activités spécifiques complémentaires et de proximité dans le Chablais et sur la Riviera. Dans cette optique, une clinique similaire verra le jour d'ici à quelques années à Vevey, sur le site du Samaritain.

Suisse occidentale

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale œuvre comme plateforme d'échange et de coordination entre les cantons romands membres. C'est le Canton du Jura qui la présidait en 2022. La Conférence a suivi de près les discussions sur la politique européenne menées au sein de son homologue suisse des gouvernements cantonaux. Elle a également été sollicitée dans le cadre du rapport des cantons sur l'évaluation de la gestion de crise Covid et a pris position sur le projet final. Auprès de la Berne fédérale, la Conférence s'est opposée à une motion qui demande que les dispositions d'une convention collective de travail étendue sur le salaire minimum l'emportent sur le droit cantonal. Ces actions de la Conférence sont de fait motivées par la préservation de l'autonomie et des compétences cantonales.

Conférence des gouvernements

La Conférence des gouvernements cantonaux est l'organisme intercantional qui défend les intérêts des cantons dans leur domaine de compétence. Elle est l'interlocutrice de la Confédération en matière de politique extérieure, en particulier sur la question de la relation avec l'Union européenne. Le suivi de ce dossier est permanent. Cette année, la Commission Europe, nouvellement créée par la Conférence, a débuté ses travaux. Le chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle en fait partie. Elle a pour objectif de thématiser en profondeur les écueils actuels et de définir comment les cantons pourraient soutenir le Conseil fédéral pour préserver la voie bilatérale. Le résultat de ces travaux est prévu pour 2023. Par ailleurs, la Conférence a été très active dans le domaine du numérique en défendant les intérêts des cantons dans le cadre de l'examen de la loi sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Mais aussi en accompagnant les travaux de la nouvelle plateforme politique, Administration numérique suisse. L'assemblée plénière de la Conférence, au sein de laquelle siège la cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, a élu un nouveau président à compter de décembre 2022. Il s'agit de Markus Dieth, conseiller d'État argovien.

Métropole lémanique

Cette année, la Métropole lémanique, plateforme destinée à favoriser les échanges entre le Canton de Vaud et celui de Genève, a atteint l'âge de 10 ans. Cette décennie de collaboration a été marquée par les échanges et actions conjointes dans les domaines des



Avec l'objectif de favoriser le report modal vers les transports publics, l'État de Vaud subventionne des études de planification des parkings relais pour voitures et vélos qui s'inscrivent dans un contexte régional, comme ici à Villeneuve.

transports, de la fiscalité ou de la santé. Cet anniversaire a été l'occasion de revenir sur ces éléments avec un nouveau site internet, qui rend la présentation des actions réalisées plus dynamique et facilite la lecture des actualités valdo-genevoises. Forte de ce nouveau support de présentation, la Métropole lémanique a poursuivi sa mission de défense des intérêts conjoints sur les scènes intercantionales et fédérales, par exemple en organisant deux groupes de travail sur la question du développement des infrastructures ferroviaires et routières. Les échanges dans ce cadre ont notamment porté sur le développement d'une étude argumentaire en faveur d'un doublement de la ligne ferroviaire Lausanne-Genève de manière à éviter la paralysie générale qui a suivi l'incident du « Trou de Tolochenaz » en 2021.

Chablais Agglo

Le projet d'agglomération du Chablais a fait l'objet d'une révision, de manière à accentuer l'effort en matière de report modal de la voiture vers les autres modes de transport. Ce projet de quatrième génération a été validé par le Conseil d'État et signé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation provisoire rendue par l'Office fédéral du développement territorial en juin 2022 juge que le rapport coût-utilité est suffisant. Sur sol vaudois, le montant total des mesures infrastructurelles retenues pour les travaux de 2024 à 2027, s'élève à seize millions de francs, pour un cofinancement fédéral d'environ

quatre millions et demi de francs. Par ailleurs, une mesure de compétence cantonale sera réalisée par la Direction générale de la mobilité et des routes. Il s'agit de l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Ollon et Bex, le long de la route cantonale.

Parkings relais

La stratégie cantonale des interfaces de transports de voyageurs, entrée en vigueur en 2019, fixe des lignes directrices pour la planification régionale de parkings relais destinés aux voitures (P+R) et aux vélos (B+R). Ces lignes directrices visent en substance à organiser les rabattements vers le réseau de transports publics, en priorité par le vélo et la marche à pied pour les distances courtes, puis par les lignes routières de transports publics pour les voyageurs desservis et, finalement, en voiture pour les voyageurs non ou mal desservis. En 2022, deux études régionales menées sous le pilotage des associations régionales, avec l'appui technique du Canton, ont nécessité une collaboration avec les cantons voisins du Valais et de Fribourg. L'une dans le district d'Aigle et l'autre dans celui de Lavaux-Oron.

Grand Genève

Depuis septembre 2022, les partenaires genevois, vaudois et français du Grand Genève participent à la construction d'une vision partagée de leurs territoires, placée sous le signe de la transition écologique

et de l'atteinte de l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette démarche ambitieuse et innovante, dans laquelle le Canton de Vaud est engagé sur les plans technique, financier et politique, doit répondre aux objectifs de la transition écologique dans les politiques publiques à incidence spatiale, tout en répondant aux besoins humains de base (santé, logement, mobilité, etc.) en respectant les limites écologiques et la planète.

Projets d'agglomérations

À la suite de la consultation fédérale sur la liste des villes et agglomérations ayant droit à des contributions dans le cadre des projets d'agglomération, le Canton a analysé et appuyé les demandes d'AggloY, Chablais Agglo, Grand Genève et Rivelac qui sollicitaient l'ajout de communes éligibles. La réponse de la Confédération a été positive. Désormais, Pomy (AggloY), Lavey-Morcles (Chablais Agglo), Roche (Rivelac) ainsi que l'ensemble des communes du district de Nyon pourront prétendre aux cofinancements fédéraux dans le cadre des futurs projets d'agglomération. Pour les projets d'agglomération de

quatrième génération, le Conseil d'État a répondu à la consultation fédérale relative au projet d'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération. Il a souligné l'importance déterminante du financement fédéral des projets d'agglomération et a salué le soutien financier accordé aux projets d'agglomération vaudois de quatrième génération.

Innovation

L'EPFL et les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais ont uni leurs forces à travers l'initiative Switzerland Innovation Park Network West EPFL. Cette plateforme permet de positionner la Suisse occidentale en tant que hub d'innovation à l'échelle nationale et internationale. En fédérant les six principaux parcs d'innovation romands et les hautes écoles qui leur sont associées, cette initiative crée un lien unique entre les mondes académique et industriel tout en couvrant un grand nombre de domaines d'innovation. Des talents qualifiés et des laboratoires hautement équipés assurent une



Assises européennes de la transition énergétique. En tant que partenaire du Grand Genève, le Canton de Vaud, par l'intermédiaire de la conseillère d'État en charge du territoire Christelle Luisier Brodard, a participé aux assises européennes de la transition énergétique, début juin 2022, où plus de trois cents intervenant-e-s et quatre mille participant-e-s ont débattu sur le thème de la sobriété énergétique.

offre d'hébergement focalisée sur les besoins des entreprises qui souhaitent étendre leurs activités de R&D dans notre région. Par le biais de ses deux sites membres que sont l'EPFL Innovation Park et Biopôle, ainsi que par la présence d'institutions académiques de renommée dont l'EPFL, l'UNIL, le CHUV et la HEIG-VD, le Canton de Vaud est largement actif au sein de la plateforme SIP Network West EPFL.

Trust Valley

La Trust Valley est une plateforme de promotion économique conjointe entre les cantons de Genève et Vaud, entièrement dédiée au domaine de la confiance numérique et de la cybersécurité. Elle vise à positionner la région lémanique comme force agile et innovante au service de la transformation numérique. Soutenue au travers d'un mandat donné à la Fondation EPFL Innovation Park, la plateforme est aussi un partenariat public-privé activement alimenté par les capitaines d'industrie, des PME, des start-up, ainsi que les institutions académiques de la région. Elle s'appuie aussi sur plus de cinq cents expert-e-s et une concentration d'actrices et d'acteurs économiques avec plus de trois cents entreprises et organisations actives dans la région dans ce domaine. Récemment, la Trust Valley a reconduit son programme d'accélération de start-up et en a lancé un nouveau visant à accompagner et former vingt-cinq PME vaudoises et lémaniques dans la lutte contre les cybermenaces.

Promotion économique

Le Greater Geneva Bern Area a pour principales missions la promotion du territoire de la Suisse occidentale et la prospection d'investisseurs étrangers. Ces dernières années, il a déployé sa stratégie hybride qui consiste non seulement à couvrir certains marchés clés mais également à cibler des secteurs technologiques, tout particulièrement celui de la production biotech, créateur d'emplois et pour lequel la région dispose de facteurs différenciateurs. Les restrictions liées au Covid-19 ont continué d'impacter fortement les visites de sociétés. Néanmoins, la Suisse occidentale reste très attractive avec huitante-six nouvelles implantations en 2021, un chiffre stable. Ce bilan est à mettre au bénéfice de la collaboration entre le Greater Geneva Bern Area et les promotions économiques des six cantons membres. Pour le canton de Vaud, où vingt-neuf implantations ont été réalisées en 2021 avec une perspective de plus de trois cent quarante emplois, des actions spécifiques continuent d'être conduites dans les secteurs en lien avec la politique d'appui au développement économique 2020-2025, poursuivie par le Conseil d'État.

Alimentation et nutrition

Lancée en 2020 au travers d'un partenariat public-privé, l'association Swiss Food & Nutrition Valley a pour but objectif de faire de la Suisse une référence

La conseillère d'État en charge de l'économie Isabelle Moret intervient aux côtés de son homologue genevoise Fabienne Fischer lors du Trust Valley Day du 6 octobre 2022.



© JEAN-LUC AUBOË

mondiale dans ce domaine. Fortement ancrée dans le Canton de Vaud, qui est l'un des acteurs de sa création, son rôle est d'attirer des emplois qualifiés, des start-up et des investisseurs, tout en connectant les actrices et acteurs régionaux et en soutenant leurs actions. L'association a également pour mission de mettre en place des événements en Suisse et à l'étranger, participer à des salons internationaux et piloter des campagnes de promotion visant à susciter l'intérêt des médias internationaux et attirer l'attention des acteurs scientifiques et économiques sur l'alimentation et la nutrition. Swiss Food & Nutrition Valley regroupe actuellement plus d'une centaine de membres issus de treize cantons, dont près d'une quarantaine est basée dans le Canton de Vaud.

Échanges linguistiques

En 2021, Vaud et Zurich décidaient de promouvoir les échanges linguistiques entre leurs élèves, leurs enseignants et leurs apprentis. Un plan d'action s'est concrétisé dès 2022 avec, par exemple, une plateforme d'informations sur les formules d'échange, les subsides ou les moyens de rechercher des classes partenaires. Une formule de camp bilingue thématique, réunissant deux classes vaudoise et zurichoise du cycle 3 autour d'activités en forêt, a été testée en mai. Le bilan est positif et ce modèle sera pérennisé, la tenue de quatre camps par année étant l'objectif visé dès 2023-2024. Parallèlement, le programme Culture Mobile, qui permet à des enseignantes et enseignants vaudois d'intervenir comme ambassadrices et ambassadeurs de la culture romande dans des classes zurichoises, connaît désormais son pendant dans les écoles vaudoises. Ces démarches augmentent les contacts entre établissements et créent le terreau favorable aux futurs échanges. Un volet de ces échanges concerne également la formation professionnelle. À la rentrée d'août, six apprenti-e-s vaudois étaient en formation à Zurich, pendant que six Zurichois étudiaient dans le canton de Vaud pour un séjour de longue durée.

Éducation numérique

Le Plan d'étude romand s'est enrichi l'an dernier d'un volet dédié à l'éducation numérique. Les cantons romands ont mis à profit l'année 2022 pour avancer le déploiement des nouveaux objectifs d'apprentissage sous l'égide de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. Le Canton de Vaud a défini un plan d'action pour l'éducation numérique en quatre volets : la formation des élèves, celle du corps enseignant, la mise à niveau des infrastructures et des

équipements et la mise à disposition des ressources pédagogiques. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle mise sur un partenariat impliquant l'EPFL, la Haute école pédagogique et l'Université de Lausanne. Des modules de formation sont testés en phase de pilotage avant le déploiement général prévu dès 2023.

Acquis scolaires

La Suisse participe au Programme international pour le suivi des acquis des élèves mis sur pied par l'OCDE. Une nouvelle enquête a eu lieu en 2022 avec les mathématiques comme domaine principal testé. Les compétences en lecture et en sciences naturelles complétaient le programme. Plus de six mille jeunes de toute la Suisse et âgés de quinze ans ont participé à l'enquête, dont quelque sept cents Vaudoises et Vaudois. Les résultats seront publiés en décembre 2023. Par ailleurs, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique a approuvé la participation de la Suisse à la prochaine enquête en 2025. Pour la première fois, elle comportera également un volet sur les compétences dans les technologies de l'information et de la communication. Cofinanceurs du programme, la Confédération et les cantons voient dans la participation à ces enquêtes un élément important du monitoring national de l'éducation et l'opportunité de mener des comparaisons internationales.

Commerce et vente

Menées conjointement par la Confédération, les organisations du travail et les cantons, les révisions des formations professionnelles aux métiers du commerce et de la vente se poursuivent. En 2022, les nouvelles ordonnances pour les gestionnaires du commerce de détail CFC et les assistant-e-s du commerce de détail AFP sont entrées en vigueur. Suivront, en 2023, celles pour les employé-e-s de commerce CFC et AFP, qui sont les filières d'apprentissage les plus suivies en Suisse. Vaud représente les cantons romands dans l'organe national de coordination de la réforme. Il s'est notamment impliqué pour obtenir trois résultats majeurs : le report en 2023 de l'entrée en vigueur des ordonnances du commerce, le maintien de l'enseignement de deux langues secondaires et l'assouplissement des conditions de stage afin de pérenniser les modèles de formation en école à plein temps. Les cantons ont aussi œuvré pour que le développement des supports pédagogiques soit en grande partie financé par les organes intercantonaux et la Confédération, alors que cela incombe normalement à chaque canton.

Stratégie d'orientation

L'orientation scolaire et professionnelle joue un rôle clé dans les choix de formation. Son importance devient plus cruciale encore dans un système de formation toujours plus perméable et un monde du travail dynamique valorisant la formation tout au long de la vie. Pour répondre à ces défis, une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, a été décidée par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique. Elle a pour but de contribuer à l'égalité des chances dans l'éducation et la vie professionnelle. Dans le canton de Vaud, il est apparu nécessaire d'adapter la stratégie de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle aux nouveaux objectifs nationaux. Ces prochaines années, son action se développera selon trois axes prioritaires: le renforcement de l'accompagnement des jeunes pour favoriser les transitions directes vers des formations certifiantes, la promotion de la diversité des métiers, et le soutien à l'employabilité des adultes, spécialement les moins qualifiés.

Métiers pédago-thérapeutiques

Enseignement spécialisé, éducation précoce spécialisée, logopédie et psychomotricité: l'accès aux professions pédago-thérapeutiques est réglé par un dispositif de reconnaissance nationale des titres. C'est ainsi que sont garanties la qualité des formations dispensées et la mobilité à l'intérieur de la Suisse des titulaires d'un diplôme. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique, compétente pour l'actualisation des règlements de reconnaissance des titres, a lancé leur révision totale. En 2022, le chantier a beaucoup avancé avec le remaniement des actes normatifs afin de créer les nouvelles bases légales. Le comité de la Conférence a ouvert une procédure d'audition sur ce projet de nouveaux règlements. Parmi les ajustements soutenus par le Canton de Vaud figure le fait que la formation en logopédie puisse être effectuée en bachelor ou en master. De même pour la formation en psychomotricité. Les nouveaux règlements doivent encore faire l'objet d'une approbation par les organes politiques de la Conférence.

Aménagements du Rhône

Une première enquête publique a eu lieu en mai 2022 sur la commune d'Ollon, en vue de la réalisation d'une digue de plus d'un kilomètre, permettant de limiter le risque d'inondation dans la zone industrielle d'Aigle. Quatre oppositions ont

été déposées et sont en cours de traitement. Le début des travaux est planifié pour 2023. Une deuxième enquête publique va être menée très prochainement, pour la réalisation du palier hydroélectrique Massongex-Bex-Rhône et de l'aménagement du fleuve. Ces travaux permettront d'augmenter la production énergétique hydroélectrique indigène tout en répondant aux besoins sécuritaires et environnementaux de la troisième correction du fleuve. Un effort conséquent de coordination avec les instances valaisannes a actuellement lieu, ceci dans le but de mettre à l'enquête publique, au plus vite, l'élargissement du Rhône, seule mesure capable de sécuriser durablement la plaine et d'améliorer notablement la qualité écologique du fleuve.

Concordat sur la pêche

En juin 2022, la Commission intercantonale de la pêche a décidé d'introduire le principe d'une aide d'urgence pour la pêche professionnelle dans le lac de Neuchâtel. En effet, la situation économique de la pêche professionnelle est particulièrement préoccupante sur ce lac, en raison des faibles rendements de capture de poissons. Plusieurs facteurs influent sur ce constat, tels que l'évolution de la qualité physico-chimique des eaux, le développement des colonies de cormorans nicheurs ou encore une pression de pêche élevée sur les corégones par le passé. La recherche scientifique se poursuit actuellement pour tenter de clarifier les facteurs déterminants de cette évolution. Les cantons concordataires de Fribourg, Neuchâtel et Vaud doivent procéder à la modification de l'article 35 du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel, en sachant que cette aide financière sera décidée d'année en année, en fonction de l'évolution des captures et de la situation générale de la pêche dans le lac.

Observatoire de la culture

Par l'intermédiaire de la Conférence des chef-fe-s de service et délégué-e-s aux affaires culturelles de la Conférence intercantonale de l'instruction publique, sept cantons romands, quatorze villes romandes, dont Lausanne, les hautes écoles et les milieux professionnels de la culture se sont associés pour créer l'Observatoire romand de la culture. Celui-ci a pour mission, lors d'une première phase pilote, d'élaborer des études et de produire des données fiables permettant de mieux comprendre les enjeux actuels dans le secteur culturel et de mettre à disposition des outils d'aide à la décision. Il doit également veiller au développement d'un pool de compétences scientifiques mises à disposition



Le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier de Genève, Vaud et Fribourg entretient un réseau de 310 kilomètres pour le compte de l'Office fédéral des routes.

des entreprises, associations culturelles, hautes écoles et collectivités publiques.

Mobilité d'entreprise

Dans le cadre du Plan climat, des mesures visant à renforcer les compétences des employeuses et employeurs, et à les accompagner dans la mise en œuvre de mesures favorisant la mobilité active, partagée et à faibles émissions ont été mises en place. Pour accompagner les entreprises dans cette démarche, le Canton de Vaud, en collaboration avec le Canton de Genève et les Chambres de commerce des deux cantons, a mis en place une formation de six jours en gestion de la mobilité. Organisée par des prestataires spécialisés, elle est ouverte à toute employeuse et tout employeur public ou privé. La première session a débuté en septembre et a permis à une quinzaine d'entreprises de bénéficier de l'expérience d'intervenantes et d'intervenants variés, d'outils concrets et d'échanges entre pairs pour mettre en œuvre ou adapter un plan de mobilité cohérent et adapté à leurs besoins.

Entretien des autoroutes

Le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier de Genève, Vaud et Fribourg vit sa quatrième année d'activité en tant qu'établissement autonome de droit public. Il exploite, avec cent septante collaboratrices et collaborateurs des trois administrations cantonales partenaires, un réseau

de plus de trois cents kilomètres pour le compte de l'Office fédéral des routes. Son chiffre d'affaires s'élève à environ soixante-trois millions de francs. Le service a désormais terminé l'étude qualitative et de rentabilité du parc des véhicules et engins hérité des cantons concordataires. Il peut donc optimiser l'engagement, l'utilisation, la maintenance et la politique d'achat afin de réduire quantitativement les véhicules et engins nécessaires à son activité. Ceux-ci sont désormais mutualisés et non plus dédiés à un centre d'entretien. À cet effet, le service s'équipe progressivement de nouveaux véhicules porte-outils interchangeables entre les centres d'entretien, polyvalents et maniables.

Grand-Saint-Bernard

La Commission mixte italo-suisse pour le Tunnel du Grand-Saint-Bernard s'est réunie en octobre à Saint-Vincent, en Italie. La cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines faisait partie de la délégation suisse. Parmi les principaux sujets abordés, ce sont les prolongations de concessions italiennes et suisses qui ont largement occupé les délégations. La convention italo-suisse prévoit une durée de septante ans pour ces concessions. Le tunnel ayant été ouvert en 1964, la concession se terminera fin 2034. Les discussions se poursuivront lors de la prochaine séance de la Commission mixte, en 2023, qui se tiendra sur le territoire vaudois.

Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière



Avec l'entrée en fonction des deux nouveaux Naviexpress prévue en 2023 et 2024, le développement des lignes transfrontalières Lausanne-Évian et Lausanne-Thonon sera considérablement renforcé.

Desserte lacustre

Le partenariat franco-suisse visant le développement et le financement du transport public sur le lac Léman est acté dans une convention de coopération franco-suisse signée en 2019 par l'État de Vaud et les partenaires français, à savoir la Communauté de communes du Pays d'Évian – vallée d'Abondance et Thonon Agglomération. Ce partenariat se concrétise notamment par l'arrivée imminente des deux premiers Naviexpress, actuellement en construction au chantier naval à Ouchy. Ces bateaux permettront de répondre à une demande croissante du trafic entre les deux rives du Léman, ainsi que d'augmenter la part modale. Dès septembre 2023, la ligne Lausanne-

Évian sera renforcée avec l'introduction du premier Naviexpress, permettant une cadence à quarante-cinq minutes aux heures de pointe. Dès 2024, le second bateau sera mis en service sur la ligne Lausanne-Thonon. Le développement des liaisons lacustres est basé sur un financement à parité entre autorités suisses et françaises.

Léman Express

Après une mise en service rendue difficile en raison de mouvements sociaux, de fiabilité insuffisante du matériel roulant, de disponibilité restreinte de personnel de conduite et de la pandémie, le Léman Express affiche maintenant une fréquentation qui

dépasse l'objectif cible initial de 50 000 voyageuses et voyageurs par jour. Les autorités organisatrices en charge des transports poursuivent leur collaboration avec les entreprises ferroviaires afin d'identifier ensemble les moyens à mettre en œuvre pour augmenter les capacités de transport et s'attèlent à accompagner la croissance de l'usage des prestations mises en place.

Conseil du Léman

Le Conseil du Léman rassemble les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les Cantons de Genève, Valais et Vaud pour favoriser le dialogue et valoriser les atouts du territoire. Le plan d'action thématique vise à fédérer les acteurs avec plusieurs dispositifs. Par exemple, dans le domaine de la culture, la deuxième édition des résidences artistiques lémaniques a permis l'attribution de cinq bourses, et le fonds de soutien financier aux petits projets a été renforcé. Le Canton de Vaud préside la Commission Économie qui suit les dynamiques de développement de l'espace transfrontalier : travailleuses et travailleurs frontaliers, tourisme, attractivité et savoir-faire. Un appui est également apporté aux Unions lémaniques qui fédèrent les organisations professionnelles de l'Agriculture, du Commerce et de l'Artisanat et des Métiers. En marge de la convention d'affaires organisée sur la filière bois, plusieurs points clés autour des

enjeux d'équilibres économiques de part et d'autre de la frontière ont été évoqués avec les représentant-e-s des Chambres de commerce du bassin lémanique.

Prix Cohésion & Solidarité

Doté d'un montant total de 25 000 francs, le Prix Cohésion & Solidarité Lémanique a été mis en place en étroite collaboration avec les Unions lémaniques des milieux économiques (Commerce, Agriculture, Artisanat & Métiers). Dans l'optique d'une identité lémanique aux facettes diverses mais reposant sur un territoire commun, le Conseil du Léman souhaite promouvoir une solidarité de proximité et véhiculer des valeurs d'ouverture au sein d'un espace de vie interconnecté. Pour cette deuxième édition, cinq projets ont été récompensés par un jury franco-suisse composé d'actrices et d'acteurs politiques et économiques et présidé par le Canton de Vaud. Le jury a récompensé des stratégies de positionnement mais aussi de rayonnement au cœur du tissu économique local. Une quarantaine de dossiers de candidature avaient été déposés.

Covoiturage Arc jurassien

En 2022, le dispositif de covoiturage dans l'Arc jurassien s'est poursuivi en association avec dix-sept autres collectivités publiques suisses et



Accompagné de Gérard Paoli, vice-président du Département de l'Ain, le conseiller d'État en charge des affaires transfrontalières, Frédéric Borloz, a pu échanger en tant que président de la Commission Économie du Conseil du Léman, avec les représentants de l'Union lémanique des Chambres de commerce.



Lors du Montreux International Tourism Forum en novembre 2022, la cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine Isabelle Moret a présenté les différents enjeux du tourisme pour le Canton de Vaud, notamment en termes de collaboration transfrontalière.

© WEVA.CH

françaises. Il promeut le covoiturage dans cette région de moyenne montagne partageant deux cent trente kilomètres de frontière franco-suisse. Le projet regroupe actuellement plus de cent huitante entreprises participantes (42 000 collaboratrices et collaborateurs) réparties sur l'ensemble de l'Arc jurassien. Concrètement, depuis 2011, le dispositif a contribué au déploiement d'un réseau de nonante aires de covoiturage, avec la mise en place d'outils de gestion du regroupement des covoitureurs à usage des entreprises d'une part et à usage des covoitureurs eux-mêmes d'autre part, et d'un site internet dédié.

Tourisme lémanique

Le projet Interreg « Objectif Découverte Léman » a continué de poser les bases d'une démarche de mise en réseau entre destinations touristiques. L'ouverture au transfrontalier dans un esprit fédérateur a rassemblé près d'une trentaine d'actrices et d'acteurs depuis le lancement du projet. Après une phase de diagnostic, une expérimentation pilote a permis de mettre en service une passerelle entre les systèmes d'informations touristiques. Plusieurs ateliers de recueil des besoins ont permis de délimiter les contours de ce nouvel outil opérationnel ainsi qu'un cadre d'utilisation. Deux séances plénières, à Nyon en juin et Évian en décembre, ont également permis de confirmer collectivement

une feuille de route pour pérenniser et consolider ce réseau, au-delà du projet Interreg. Le Montreux International Tourism Forum a mis en relief ces enjeux de réseau transfrontalier en soulignant les opportunités de travailler ensemble, au-delà de l'aspect concurrentiel.

Interreg France-Suisse

Programme de l'Union européenne, Interreg France-Suisse est cofinancé par le Fonds européen de développement régional, la Confédération suisse et les cantons. Mis en œuvre dans une zone de coopération recouvrant cinq départements français et sept cantons suisses, il vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les différences de développement entre les régions. Le programme Interreg France-Suisse VI 2021-2027 a été adopté en mai par la Commission européenne puis lancé officiellement lors d'un événement symbolique en juin à Arc-et-Senans (Doubs, France). Dans le contexte actuel des relations entre la Suisse et l'Union européenne, le lancement de ce programme est un élément important pour le maintien et le renforcement des coopérations transfrontalières franco-suisse. Les moyens financiers, mis à disposition de part et d'autre de la frontière, soutiennent l'émergence de partenariats structurants. La présidence de la coordination suisse du nouveau programme a été confiée au Canton de Vaud.

Coopération territoriale

Le Canton de Vaud soutient le développement des projets Interreg sur son territoire. Depuis 2015, plus de cent vingt projets ont été financés par le programme dont septante-sept impliquant des entreprises, associations, universités ou hautes écoles vaudoises. Le fonds cantonal Interreg contribue au financement des actions transfrontalières et plusieurs services cantonaux, en tant que cofinancier ou partenaire opérationnel, sont impliqués. Les projets, présentés ici à titre d'exemples, illustrent la diversité des soutiens octroyés.

Culture Lausanne Besançon

Ce projet vise à renforcer la culture franco-suisse commune et en faciliter l'accès en proposant conjointement une offre culturelle de médiation et de formation autour des questions que soulève la durabilité sur les territoires de Lausanne et Besançon. Les deux structures partenaires coproduiront et diffuseront quatre spectacles (au plateau, en extérieur, en itinérance dans les établissements scolaires, participatif). Les productions artistiques seront accompagnées d'un cycle de conférences, de formations conjointes des équipes et des professionnel-le-s de l'éducation et de l'environnement, ainsi que d'actions de médiation culturelle mutualisées. Le projet sera réalisé en s'appuyant sur une stratégie de communication partagée, notamment via les outils numériques.

Échappée jurassienne

L'enjeu principal de ce projet est d'augmenter la notoriété et l'attractivité du Jura franco-suisse par le renforcement de l'offre de randonnée touristique. Le projet consiste dans un premier temps à créer et rendre accessible un itinéraire transfrontalier en référant des services associés tels que les



© BEN BECKER

hébergements, le transport ou encore la cartographie. La voie franco-suisse partira du secteur des Rousses pour basculer sur le versant est du Massif de la Dôle et rejoindre le lac Léman et Nyon. Dans un second temps, la mise en place d'un plan de communication global permettra aux actrices et acteurs touristiques de communiquer sur ce nouvel itinéraire de randonnée franco-suisse.

Sylvo

Grâce au partage de connaissances entre les partenaires français et suisses, le projet consiste à développer une solution innovante de traitement et d'épuration des eaux, à partir des déchets et sous-produits du bois. Le retraitement de ces éléments permet de produire une forme de charbon actif naturel, le biochar, capable de dépolluer l'eau en fixant les micropolluants. Le développement de la filière de production de biochar présente donc un double avantage: il valorise tout d'abord les déchets de l'industrie forestière locale, qui verra sa compétitivité augmentée grâce à de nouveaux débouchés économiques; il offre également une solution écologique de traitement des eaux, grâce à l'élimination de composés tels que les résidus médicamenteux, actuellement peu ou pas traités dans les procédés usuels d'épuration. Les études techniques, économiques et écologiques permettront de développer cette solution innovante de manière efficiente sur le territoire.

METEOR

L'élaboration de nouveaux produits innovants dans les domaines du diagnostic, du médical et de l'horlogerie requiert l'amélioration de leurs propriétés de surface (résistance à la corrosion, à la stérilisation, à l'abrasion). Le projet vise à améliorer les propriétés physico-chimiques de surface par le développement de différents procédés de dépôt et fonctionnalisation de surface (dépôt sous vide, en voie liquide, par électro-déposition...). La présence de trois partenaires industriels permettra de garantir la pertinence des démonstrateurs considérés, de valoriser des plateformes technologiques développées et d'accroître l'impact économique que générera le projet dans la zone transfrontalière. Deux centres de recherche complètent le consortium pour développer des solutions techniques innovantes et soutenir la promotion et la dissémination des résultats.

DUET

Le but du projet est de développer un plan d'action s'adressant à tout type d'hôtellerie sans distinction, qu'elle soit d'affaires ou de loisirs, afin de mieux positionner le secteur hôtelier sur la voie du développement durable. Au travers d'un ensemble d'actions (ex: un label, des modules de formation, un système de récupération d'eau, etc.) ce cadre permettra aux professionnel-le-s de l'hôtellerie de mieux intégrer le développement durable dans leur offre: valorisation des actions de protection de l'environnement, réduction de la consommation de ressources, développement des échanges commerciaux transfrontaliers.

Franco-valdo-genevois

Coprésidé par le Canton de Genève et la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Comité régional franco-genevois réunit les différentes autorités administratives et préfectorales françaises ainsi que les représentant-e-s cantonaux genevois et vaudois. Le comité, fondé en 1973, participe actuellement essentiellement à de l'échange d'information institutionnel. Deux rencontres politiques ont eu lieu en 2022 qui ont évoqué, principalement, les enjeux de santé et des flux transfrontaliers du personnel soignant ainsi que les incidences du télétravail de part et d'autre de la frontière.

arcjurassien.org

Instance d'échange politique depuis 1985, elle réunit les Cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud avec les autorités régionales et préfectorales de Bourgogne-Franche-Comté. Les actions actuelles visent principalement à appuyer l'interconnaissance des actrices et acteurs de l'Arc jurassien. À cet effet, une journée de rencontres des élu-e-s de l'Arc jurassien a été organisée autour de plusieurs thématiques liées au développement des territoires frontaliers, notamment en termes d'emploi et de mobilité. En outre, un fonds de soutien aux petits projets octroie des financements à des structures associatives pour renforcer le vivre-ensemble transfrontalier.

Enjeux de santé

En 2022, après la pandémie, les enjeux transfrontaliers de la santé se sont accentués. D'une part, sous l'impulsion de l'État français, une commission mixte sanitaire a été constituée afin de donner corps à l'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière entré en vigueur à l'automne 2019. La Direction générale de la santé participe aux différents échanges portant avant tout sur les flux de personnel soignant mais aussi sur les questions d'accès des frontaliers aux soins en Suisse. D'autre part, une étude de l'Observatoire transfrontalier statistique, en coordination avec Statistique Vaud, a permis d'identifier et quantifier les flux du personnel soignant sur le territoire franco-valdo-genevois, dans une situation de tension sur le marché. Enfin, du côté du Jura vaudois, une démarche exploratoire a été initiée avec les autorités sanitaires de Bourgogne-Franche-Comté pour mieux cerner les enjeux de l'offre et des besoins en matière de soins de part et d'autre de la frontière. La prise en compte des impératifs réglementaires en termes d'assurances sociales est incontournable pour les collaborations à venir.

Gestion transfrontalière du loup

Si les échanges entre l'Office français de la biodiversité, le Canton de Vaud et les milieux scientifiques existent de longue date sur le suivi de la population

En charge de la conduite des affaires transfrontalières, le conseiller d'État Frédéric Borloz a rejoint le Comité de l'association intercantonale arcjurassien.ch aux côtés de ses homologues bernois, jurassien et neuchâtelois. L'association assure le secrétariat de l'instance transfrontalière arcjurassien.org ainsi que du programme Interreg France-Suisse. Elle constitue également un espace de réflexion autour des enjeux de territoire de l'Arc jurassien.



© ONE



Parc éolien Bel Coster. Dans le cadre de la Convention d'Espoo, le Canton de Vaud s'assure d'échanges réguliers avec l'État français concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur les crêtes du Suchet. En ce sens, le conseiller d'État en charge du Département de l'environnement, Vassilis Venizelos, a reçu une délégation française sous l'autorité du sous-préfet Nicolas Onimus, pour discuter de l'évolution du dossier, actuellement au Tribunal fédéral.

de loups et les protocoles scientifiques, les échanges ont été étendus, depuis 2021, aux Départements de l'Ain, du Doubs et du Jura pour partager les informations sur les cas de prédation survenus dans le Jura vaudois. Les échanges techniques sont devenus réguliers avec plusieurs réunions de travail. Trois représentantes, de l'Office français de la biodiversité ainsi que des Départements, ont été intégrées au Groupe grands carnivores de l'État de Vaud. Une liste de diffusion de vingt-cinq contacts français a été établie. Pour finir, une formation sur les constats de prédation sur des bovins va être mise sur pied par le Canton, à laquelle quelques agentes et agents français pourront participer.

Réserve forestière

Dans le cadre de la mise en place de réserves forestières dans le canton, est prévue la création d'une grande réserve forestière de cinq cents hectares dans la région des Petits Plats, au Noirmont, au sud-ouest de la vallée de Joux, le long de la frontière avec la France. En raison du remodelage de la frontière franco-suisse par le Traité des Dappes de 1862, il se trouve que la grande majorité des propriétaires de forêt situés dans le périmètre du projet de réserve sont français. Plusieurs séances d'information dans les communes frontalières des Rousses et Bois-d'Amont ont été organisées en étroite coordination avec les communes concernées ainsi que la Sous-préfecture de Saint-Claude.

Le Canton de Vaud sur la scène internationale



À l'occasion du départ de la neuvième étape du Tour de France reliant Aigle à Châtel, la conseillère d'État en charge du sport Christelle Luisier Brodard reçoit une réplique du maillot jaune de leader de la course, des mains de l'ancien cycliste et membre de l'organisation Bernard Thévenet.

Tour de France

Le mois de juillet a été marqué par le passage du Tour de France cycliste en terres vaudoises pendant deux jours. Les coureurs ont pénétré sur le territoire helvétique par la vallée de Joux avant de rejoindre Lausanne pour une arrivée en côte spectaculaire. Le lendemain, le coup d'envoi de l'étape a été donné à Aigle, siège de l'Union cycliste internationale. La cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport et le chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, en charge des affaires transfrontalières, ont rencontré à cette occasion les autorités diplomatiques françaises et salué

plusieurs élus français dont le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis Aigle, le peloton a ensuite traversé le vignoble de Lavaux, offrant ainsi un paysage de carte postale aux millions de téléspectatrices et téléspectateurs à travers le monde, avant de poursuivre sa route dans les cantons de Fribourg et du Valais. Le succès populaire a été au rendez-vous avec une foule impressionnante au bord des routes, qui vibrait au rythme du passage des coureurs et de la fameuse caravane publicitaire. La venue du Tour de France a nécessité la mise en place de nombreux moyens, notamment sécuritaires, qui ont permis de profiter pleinement de cet événement au rayonnement international.

Cyclisme international

L'Union cycliste internationale, réunie en congrès en Australie, a décerné le label UCI Bike Region au Canton de Vaud. Les représentant-e-s de l'État se sont rendus à Glasgow en octobre pour la cérémonie officielle de remise de ce label. À ce jour, vingt villes et régions se sont vu attribuer ce label récompensant les stratégies combinant implication dans le cyclisme d'élite au travers de l'accueil d'événements et investissements pour encourager la pratique du vélo. Le Canton et l'Union cycliste internationale unissent désormais leurs forces et compétences pour faire grandir le cyclisme, sous toutes ses formes. La région est ainsi reconnue au niveau international pour la qualité de ses efforts en faveur d'une utilisation plus soutenue du vélo et pour son attractivité en tant que destination de cyclotourisme.

Ferroviaire international

L'année 2022 aura été marquée par une spectaculaire reprise de la fréquentation des trains internationaux. Les difficultés liées au Covid-19 appartenant au passé, le Conseil d'État a rappelé aux CFF leur engagement de relancer des trains internationaux de nuit, en particulier une liaison Zurich-Lausanne-Barcelone. Aux yeux du Gouvernement vaudois, ce projet devrait être complété rapidement par le retour d'un train de nuit entre Genève et Rome. Devant le succès des TGV via Vallorbe, le Conseil

d'État a également rappelé aux CFF que la réintroduction d'une quatrième course quotidienne sur cet axe devrait être la priorité de leur filiale Lyria. En novembre, la cheffe du Département en charge des infrastructures a participé au colloque de OuestRail intitulé : « Connexions internationales, la Suisse occidentale à la traîne ? ». Elle a saisi l'occasion de rappeler l'importance pour la Confédération de se doter d'une vision du développement des liaisons internationales, comme le fait le Canton à son échelle dans le cadre de sa stratégie ferroviaire Vision 2050.

Salon de la mobilité

En juin, le Canton de Vaud a été l'un des deux invités d'honneur, au côté de la Ville de Milan, de la journée inaugurale de l'European Mobility Expo à Paris. Ce salon européen dédié à la mobilité a offert à la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines une occasion d'échanger avec de nombreuses et nombreux représentantes et représentants de collectivités publiques sur le développement du rail et du trafic ferroviaire international, en particulier sur l'axe Paris-Lausanne-Milan. Elle a ainsi présenté la vision vaudoise et suisse d'un système de transports publics cadencés et aux correspondances systémiques. L'exemple du développement du RER Vaud depuis une dizaine d'années et la forte augmentation du nombre de ses usagères et usagers a notamment impressionné les spécialistes présents à la conférence inaugurale.



Le Canton de Vaud, représenté par la conseillère d'État en charge des transports Nuria Gorrite, était l'un des invités d'honneur de la journée inaugurale de l'European Mobility Expo à Paris.

© AUGUSTIN DETIENNE

Plateforme 10

Les festivités célébrant l'inauguration du quartier des arts Plateforme 10 ainsi que du nouvel édifice abritant le mudac et Photo Élysée se sont déroulées pendant l'été. Cette période a généré plus de cent cinquante mille visites dans les expositions des musées ainsi que dans les différents espaces ouverts à la population. Le succès a été tant populaire que médiatique pour un programme mêlant musique, cinéma et grands événements tout public. La Nuit des Musées lausannoise ou encore la venue du président de la Confédération en exercice à l'occasion de la Fête nationale du 1^{er} août ont permis d'attirer un large public: Ignazio Cassis s'est rendu à Lausanne en train présidentiel avec, comme terminus, le quartier des arts Plateforme 10. La population était conviée à cette occasion à un riche programme comprenant la gratuité des expositions «TRAIN ZUG TRENO TREN» des musées qui rendaient hommage au passé ferroviaire du site, mais aussi des spectacles de cirque et acrobaties, et un goûter spécifiquement vaudois.

Buste royal

L'inauguration du buste de feu le roi Bhumibol Adulyadej, ancien souverain de la Thaïlande, s'est déroulée en septembre au Parc du Denantou à Lausanne, sur le lieu du pavillon thaïlandais, objet d'un présent du roi de Thaïlande à la Ville de Lausanne datant de 2005. L'œuvre est un cadeau de l'Association des anciens étudiants thaïlandais en

Suisse, afin d'honorer la mémoire de feu Bhumibol Adulyadej, qui a longuement séjourné dans le canton de Vaud, qui y a étudié et a favorisé des liens amicaux durables entre les populations thaïlandaise et suisse, en particulier vaudoise et lausannoise. Le buste a ainsi pris place dans le pavillon. La cérémonie a eu lieu en présence de la fille de feu le roi, la princesse Maha Chakri Sirindhorn, ainsi que de personnalités représentant les autorités thaïlandaises et suisses, dont la cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

Lutte contre la violence

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est en vigueur en Suisse depuis 2018. Ce texte constitue l'accord international visant à combattre ce type de violations des droits humains le plus complet. Les actions incombant aux États parties sont axées sur la prévention de la violence, la protection des victimes, la poursuite pénale ainsi qu'une approche globale et coordonnée. Le Canton de Vaud s'est pour sa part doté en 2021 d'un Plan d'action de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Le groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a mené une mission d'évaluation de la Suisse en février 2022. Seuls trois cantons ont été retenus, parmi lesquels le Canton de Vaud, pour recevoir la délégation. Après avoir rencontré et échangé avec l'ensemble des institutions en charge de la lutte contre la violence domestique, la



© JEAN-BERNARD SIEBER

La conseillère d'État Christelle Luisier Brodard a accueilli la princesse Maha Chakri Sirindhorn à l'occasion de l'inauguration du buste de feu le roi Bhumibol Adulyadej, ancien souverain de la Thaïlande.

Le conseiller d'État Frédéric Borloz et son homologue Anne Emery-Torracinta, en charge des départements vaudois et genevois de la formation, ont accueilli, en compagnie du président de l'EPFL Martin Vetterli et du recteur de l'UNIGE Yves Flückiger, les lauréats des médailles Fields 2022, Maryna Viazovska et Hugo Duminil-Copin à leur retour sur le sol suisse.



© KEYSTONE/MARTIAL TREZZINI

délégation a visité l'unité de médecine des violences du CHUV. Le rapport du groupe d'experts a été publié le 15 novembre 2022.

Accueil d'orphelins

Le Canton de Vaud a accueilli en avril et en août une soixantaine d'enfants entre neuf mois et six ans, en provenance de deux orphelinats de l'est de l'Ukraine. Ces orphelinats ont été regroupés sur le site de Saint-Loup dans la commune de Pompaples. La Fondation Enfance Emma Couvreur a été mandatée pour gérer et assurer la prise en charge de ces enfants. Les besoins de santé spécifiques de ceux-ci ont nécessité la mise en place d'un groupe d'accompagnement pluridisciplinaire pour y répondre. Avec la participation de familles d'accueil, ce sont au total plus de huitante orphelins ukrainiens, tous détenteurs du permis S, qui ont été pris en charge par le Canton de Vaud. C'est la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse qui assure la prise en charge financière de ces enfants.

Horizon Europe

Doté de nonante-cinq milliards d'euros, Horizon Europe 2021-2027 est l'un des programmes d'encouragement de la recherche et de l'innovation les plus ambitieux au monde. La décision du Conseil fédéral d'abandonner les négociations sur un accord-cadre institutionnel a engendré la relégation de la Suisse au statut de pays tiers, non associé à Horizon Europe. Le Conseil d'État se tient informé des conséquences

négatives de cette situation pour la place scientifique vaudoise. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a des échanges réguliers à ce sujet avec l'Université de Lausanne et les hautes écoles spécialisées. Privée d'une pleine association au programme, la Suisse voit diminuer l'attractivité de ses hautes écoles comme site de recherche. Sans possibilité de diriger des projets européens de recherche et d'obtenir les bourses européennes les plus prisées, des chercheuses et chercheurs de haut niveau sont tentés de quitter la Suisse. Il devient aussi plus difficile d'attirer des talents étrangers dans un contexte de vive concurrence internationale. Face à cette situation alarmante, le Conseil d'État a exprimé son inquiétude aux autorités fédérales par les canaux officiels du dialogue entre cantons et Confédération.

Une « Nobel » à l'EPFL

Maryna Viazovska, titulaire de la chaire d'arithmétique à l'EPFL, a été désignée en juillet lauréate de la médaille Fields. Chercheuse native de Kiev en Ukraine, recrutée par l'EPFL fin 2016, elle reçoit à trente-six ans cette distinction internationale équivalente au prix Nobel de mathématiques. Le Conseil d'État lui a adressé ses plus vives félicitations. Cette récompense prestigieuse démontre une fois de plus l'excellence de la recherche dans les hautes écoles de la région lémanique. Cette bonne nouvelle est d'autant plus importante qu'elle intervient à un moment difficile pour la recherche suisse, pénalisée par la non-association de notre pays au programme de recherche Horizon Europe 2021-2027.

Jeu vidéo vaudois

Le jeu vidéo CoronaQuest, dédié à la prévention et au vivre-ensemble en temps de pandémie, a été retenu en mai 2022 par l'Organisation mondiale de la santé dans son recueil de pratiques innovatrices de communication scientifique et de prévention. Le département vaudois en charge de la formation avait lancé l'idée de ce jeu vidéo en 2020 pour accompagner le retour des élèves en classe après deux mois de confinement. Créé en quelques jours et baptisé CoronaQuest, celui-ci avait pour premier objectif de renforcer les gestes barrières et les réflexes sanitaires des enfants. Il visait aussi à travailler sur les émotions des élèves face à la pandémie. Distingué par plusieurs prix internationaux, CoronaQuest a aujourd'hui largement dépassé le demi-million de parties jouées dans plus de huitante pays. En le prescrivant également, l'Organisation mondiale de la santé a salué son innovation ainsi que l'approche globale qui dépasse les seuls aspects sanitaires.

Le CHUV honoré

Pour la quatrième année consécutive, le CHUV figure dans le classement des quinze meilleurs hôpitaux au monde selon le magazine *Newsweek*. La gestion de la surcharge hospitalière liée à la pandémie de Covid-19 a été un facteur déterminant pour les auteurs de ce classement. Cette reconnaissance internationale confirme le savoir-faire de l'institution qui figure à la onzième place sur plus de deux

mille établissements. En plus des traditionnels indicateurs utilisés pour créer ce palmarès, dont la qualité et la sécurité des soins, *Newsweek* a analysé la faculté des hôpitaux à s'adapter aux différents défis engendrés par la situation sanitaire. Qu'il s'agisse des solutions innovantes pour contrer la surcharge d'hospitalisations ou des facultés d'adaptation des équipes face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, plusieurs nouveaux paramètres ont été intégrés au classement pour le rendre plus représentatif de l'année 2022 et de ses nombreux défis.

Dons pour l'Ukraine

Début mars, le Conseil d'État a libéré la somme de huit cent mille francs afin de venir en aide à la population ukrainienne. La mise en œuvre de cette aide a été confiée au Département de la logistique du CHUV. Une collaboration s'est instaurée entre le CHUV et différents partenaires, dont le ministère de la Santé à Kiev, l'Ambassade d'Ukraine à Berne et la Mission permanente de l'Ukraine auprès du Bureau des Nations unies à Genève. La Fondation CHUV, qui avait reçu plus de deux cent cinquante mille francs de dons pour l'Ukraine, a également participé à cette action. La première étape a été d'identifier les besoins essentiels, principalement des médicaments génériques et des antibiotiques, des consommables et du matériel médical. La deuxième consistait en l'achat de ces marchandises, d'autres ayant été reçues sous forme de dons, pour qu'elles soient acheminées dans les principaux hôpitaux ukrainiens.



La cheffe du Département de la santé et de l'action sociale Rebecca Ruiz a visité l'entrepôt regroupant le matériel prêt à être acheminé en Ukraine par les équipes du CHUV. Au total, plus de deux cents palettes ont été envoyées pour une valeur estimée à 1,8 million de francs.

© KEYSTONE / LAURENT GILLIERON

Coopération et développement en chiffres

Par l'intermédiaire de la Fedevaco, la Fédération vaudoise de coopération, le Canton de Vaud finance de nombreux projets à l'étranger. En 2022, ce soutien, organisé autour des départements de l'administration cantonale, s'est monté à près de deux millions et demi de francs. Celui-ci est réalisé à travers des actions pilotées par des associations maîtrisant les réalités du terrain dans divers domaines comme ceux de la formation, l'environnement, ou les droits humains. La Fedevaco, quant à elle, assure un rôle de gestion des contributions, d'évaluation et de suivi des actions.

Le Département de la santé et de l'action sociale soutient de nombreux projets dont l'un dans la région de Lima au Pérou. Celui-ci vise à sensibiliser à des enjeux liés à la santé infantile et à assurer une formation pratique professionnelle de qualité aux étudiant·e·s ne bénéficiant pas de l'encadrement nécessaire pour travailler avec les familles autour du développement de l'enfant. D'autres projets bénéficient du financement du département comme l'aide à des centres de santé étatiques

au Liban ou la prévention de la violence domestique et l'accès à des services d'accompagnement pour les victimes en Inde.

L'accès à l'eau potable est aussi l'objet d'un soutien à travers plusieurs programmes. Le Département des institutions, du territoire et du sport participe ainsi au financement de la construction d'infrastructures pour acheminer de l'eau potable à des écoles du Burkina Faso, où seule la moitié d'entre elles bénéficie de cet apport.

Le soutien au développement de l'agriculture est lui aussi au centre de nombreuses actions. Le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine a par exemple financé des programmes de lutte contre la pauvreté et l'endettement chronique de paysan·ne·s à Madagascar. Une aide pour augmenter les revenus de la population agricole cultivant le maïs et



© ACTION DE CAFÉME/TISINJO AINA MAHAJANGA

Nombre de projets soutenus sont liés à l'agriculture. Comme ici à Madagascar, à travers les programmes de lutte contre l'endettement des paysan·ne·s.

le manioc en République démocratique du Congo a également été apportée par le Canton. Elle est réalisée par une démarche visant à réduire les coûts de production en facilitant l'accès à la terre ou à des équipements de qualité. Des programmes de formation, de sensibilisation et d'aide à la production dans le domaine de l'agriculture durable au Bénin et Burkina Faso sont également encouragés. Enfin, l'instauration d'un système d'irrigation agricole performant à Madagascar est cofinancée par le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines.

De son côté, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité apporte notamment son soutien à un projet favorisant la réinsertion socioprofessionnelle de prisonnières et prisonniers au Togo, où les conditions de détention sont particulièrement difficiles du point de vue sanitaire. La protection de l'enfance figure également au cœur des démarches encouragées. Comme en Mauritanie, où un programme de formation en travail social spécialisé est soutenu.

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| DEIS | 500 000 | 500 000 | 520 000 | 520 000 | 520 000 |
| DFIRE | 30 074 | 23 193 | 4 732 | 3 346 | 2 651 |
| DIT | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| DFJC | 526 572 | 116 300 | 130 000 | 130 000 | 141 000 |
| DSAS | 1 200 000 | 1 581 224 | 1 412 373 | 1 495 527 | 1 640 580 |
| DIRH | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| DES | 49 347 | 45 000 | 45 000 | 50 000 | 50 000 |
| Total | 2 405 993 | 2 365 717 | 2 212 105 | 2 298 873 | 2 454 231 |

Évolution des contributions cantonales à la coopération et au développement (avec les noms de département qui prévalaient en 2021).

Annexe I

Conventions-programmes

Entretien des forêts

La Direction générale de l'environnement a conclu avec l'Office fédéral de l'environnement sept conventions-programmes pour la période 2020-2024 pour des contributions fédérales qui s'élèvent à cent vingt millions de francs. Durant l'année 2022, un avenant a été signé à la convention-programme sur la forêt pour un montant d'un million de francs. Il découle de l'acceptation par le Parlement fédéral d'une motion demandant de garantir un entretien et une exploitation durable des forêts et d'augmenter les crédits forestiers qui en découlent. Cet argent permettra de mettre en œuvre des mesures de lutte contre les dégâts aux forêts et la protection à long terme de surfaces forestières.

Interreg

La participation financière suisse au programme Interreg s'effectue dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale avec un montant de contribution fédérale de 16 millions de francs. À cet effet, et sur la base du dispositif mis en place avec succès

pour 2014-2020, une nouvelle convention-programme a été établie entre les sept cantons romands et la Confédération pour la période 2021-2027. Celle-ci précise les objectifs thématiques assortis d'une planification financière ainsi que les mécanismes financiers d'attribution des fonds fédéraux pour les projets entre les cantons dans le cadre de la Coordination régionale Interreg, présidée par le Canton de Vaud, après consultation au printemps 2022.

Selon la directive DRUIDE 1.3.4 pour les conventions-programmes, simplifiée en 2018, le Grand Conseil et les services de l'administration sont consultés au stade de l'avant-projet de ces dernières. Pour permettre d'assurer la signature des conventions-programmes dans les délais et de garantir au Canton la subvention fédérale, cette étape permet d'intervenir sur le fond sans mettre en péril la signature de la convention-programme. Le Grand Conseil est informé de la signature des conventions-programmes et le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures mentionne les conventions-programmes signées, renouvelées et ayant fait l'objet d'avenants.

Accords intercantonaux

Scolarisation et communes limitrophes

Le Grand Conseil a accepté un projet de décret demandant la ratification d'une convention scolaire entre Vaud et Fribourg. Des communes de la Broye sur la frontière entre les deux cantons ont voulu approfondir leur collaboration dans le domaine scolaire. Il s'agit de pouvoir scolariser tous les élèves des communes vaudoises concernées dans l'école fribourgeoise la plus proche, afin de réduire considérablement la durée de déplacement entre le domicile et l'école. Répondant à cette demande, les gouvernements vaudois et fribourgeois ont fait aboutir une convention qui règle les principes de la collaboration et, notamment, les questions financières relevant de la compétence cantonale. La convention détermine aussi les éléments devant figurer ensuite dans la convention intercommunale à conclure.

Institutions sociales

Le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'État à ratifier la révision de la convention intercantonale relative aux institutions sociales. Celle-ci prévoit les modalités de prise en charge financière de l'accueil d'une personne dans une institution sociale en dehors de son canton de domicile. La révision actuelle consiste en plusieurs adaptations liées aux nouvelles configurations familiales comme l'autorité parentale conjointe ou les lieux de domicile différents des parents. Ces facteurs engendrent des exemples dans lesquels des mineur-e-s constituent leur domicile à l'emplacement d'une institution. Dans ce cas, le canton de l'institution était responsable de la prise en charge des frais. Avec la révision, la garantie de prise en charge des frais

revient au canton où les parents ou le parent de la personne étaient domiciliés.

Facturation de l'école à l'hôpital

En octobre, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique a adopté l'accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier. Les cantons sont désormais libres de ratifier ou non cette base légale dédiée à la compensation des charges entre cantons signataires. Dans la phase préparatoire, Vaud et d'autres cantons romands avaient exprimé des réserves, craignant un dispositif complexe et disproportionné eu égard à un enjeu financier modeste. La Commission des affaires extérieures du Grand Conseil a aussi exprimé un avis critique. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle se réserve la possibilité de ratifier malgré tout cet accord. Il privilégie la recherche d'un consensus avec les autres cantons romands qui apporterait une solution administrative simple, équitable et proportionnée.

Le Conseil d'État peut conclure, sans l'approbation parlementaire, des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'État renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'État n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

Annexe II

Consultations fédérales

Accueil extrafamilial

En réponse à une initiative parlementaire, le Conseil fédéral a mis en consultation une nouvelle loi destinée à améliorer les mesures permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle ou formation ainsi qu'à améliorer l'égalité des chances pour les enfants. La Confédération projette de participer à hauteur de plus de cinq cents millions de francs par an aux frais à la charge des parents pour l'accueil extrafamilial. Sur la base de conventions-programmes d'une durée de quatre ans, elle propose d'octroyer aux cantons des aides financières globales, à raison de la moitié des dépenses dans les cantons en vue du développement de l'accueil extrafamilial. Dans sa réponse, le Conseil d'État a salué le projet et le soutien financier de la Confédération dans ce domaine. Il relève toutefois des écueils, dont le fait que les aides s'adressent également à des exploitant-e-s de lieux d'accueil privés qui sont libres de pratiquer leur propre politique tarifaire sans droit de regard d'une autorité, l'effet du soutien pouvant être progressivement neutralisé si les prix sont adaptés à la hausse.

Encouragement du sport

Suite aux incidents survenus parmi les cadres nationaux de gymnastique, le Conseil fédéral, en réponse à des motions, a mis en consultation une modification de l'ordonnance sur l'encouragement du sport. Il propose ainsi la création d'un service de signalement national indépendant pour le sport suisse. Le Conseil d'État s'est félicité de cette volonté de protection des athlètes. Toutefois, il s'est montré plus mesuré sur l'ensemble des modifications proposées, qui sont de portée très générale sur la gestion des clubs sportifs. D'une grande diversité, ces propositions seront difficilement applicables, notamment par les petites structures locales, qui représentent la majorité des clubs du pays et sont gérées de manière bénévole. Le Conseil d'État demande également qu'un minimum d'informations liées à des sanctions soient transmises aux cantons concernés pour que ceux-ci puissent le cas échéant revoir leurs décisions en matière de subventions cantonales.

Signalement des cyberattaques

Ces dernières années, les cyberattaques se sont multipliées, que ce soit chez les particuliers, dans les entreprises ou au sein des autorités. Pour améliorer la protection, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi qui prévoit une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques. Cela dans le but de les détecter précocement, d'analyser le mode opératoire et d'avertir à temps les autres exploitant-e-s d'infrastructures critiques. Le Conseil d'État, dans sa réponse, relève la nécessité d'une telle obligation puisqu'actuellement, 85 à 90 % des infractions dans le cyberspace ne sont pas annoncées à la police. Il salue également l'accompagnement qui est prévu auprès des entreprises dans leurs démarches de signalement. Toutefois, le Conseil d'État demande que la nouvelle loi soit

articulée de manière coordonnée, pour que les hôpitaux soient correctement pris en compte. La législation liée aux dispositifs médicaux ne leur permettant pas, actuellement, de suivre les recommandations de signalement de cyberattaque proposées.

Mensuration officielle

La mensuration officielle suisse est une tâche commune qui regroupe les trois échelons de l'État et des ingénieur-e-s géomètres au sujet de la mensuration de la surface terrestre. Celle-ci est exécutée en vue de l'établissement et de la tenue du registre foncier et sert à l'établissement de nombreux travaux géographiques. Elle est régie par une ordonnance dont la modification a été mise en consultation par la Confédération afin d'y introduire un nouveau modèle de données. Le Conseil d'État y a répondu et a salué l'effort entrepris pour moderniser les bases légales de la mensuration officielle. Il a cependant relevé que l'intégration des servitudes dans la mensuration officielle n'était pas aboutie. De plus, il juge que le nouveau modèle de données présenté aura un impact considérable sur l'infrastructure cantonale des géodonnées. D'importants coûts supplémentaires liés à l'ensemble de l'intégration, de la gestion et de la publication des données sont en outre à prévoir à charge des cantons, des communes, des bureaux techniques et des propriétaires. Le Conseil d'État a enfin alerté sur le risque de centralisation de ces données auprès de la Confédération.

La loi fédérale sur les consultations fixe les principes généraux de la procédure de consultation et vise à associer les cantons et les milieux intéressés à l'élaboration des décisions de la Confédération. La phase de consultation a lieu en cas de révision de la Constitution, de dispositions légales importantes (lois), de traités internationaux et d'ordonnances. Le canton dispose d'une période de trois mois pour examiner si un projet mis en consultation est matériellement correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté. Les entités de l'administration cantonale intéressées par le dossier sont alors consultées; l'avis du Canton est par la suite exprimé par le Conseil d'État. Tout impact pour le canton suscité par les projets en consultation doit être clairement explicité dans la réponse gouvernementale, notamment lorsqu'il existe un éventuel risque de centralisation des compétences cantonales au niveau fédéral ou de transfert de charges de la Confédération vers les cantons, mais également si une recherche de solutions sur le plan intercantonal est nécessaire.

Réponses du Conseil d'État en ligne

www.vd.ch > Thèmes > État, Droit, Finances > affaires extérieures > réponses du Conseil d'État aux consultations fédérales

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

au 31 décembre 2022

| Conférences intercantionales nationales | |
|--|---|
| Conférence | Représentation du Conseil d'État |
| Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) | Christelle Luisier Brodard |
| Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) | Valérie Dittli |
| Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) | Frédéric Borloz |
| Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) | Frédéric Borloz |
| Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) | Vassilis Venizelos Christelle Luisier Brodard |
| Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) | Rebecca Ruiz <i>Vice-présidente</i> |
| Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) | Rebecca Ruiz |
| Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP) | Christelle Luisier Brodard Vassilis Venizelos Nuria Gorrite |
| Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP) | Vassilis Venizelos |
| Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn) | Vassilis Venizelos |
| Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS) | Vassilis Venizelos |
| Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) | Nuria Gorrite <i>Membre du comité</i> |
| Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) | Isabelle Moret |
| Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) | Valérie Dittli |
| Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM) | Isabelle Moret |

| Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin | |
|--|--|
| Conférence | Représentation du Conseil d'État |
| Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) | Christelle Luisier Brodard |
| Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) | Valérie Dittli |
| Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) | Frédéric Borloz |
| Comité gouvernemental de la HES-SO | Frédéric Borloz |
| Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP) | Vassilis Venizelos |
| Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM) | Isabelle Moret |
| Conférence romande des chefs des départements compétents en matière de police des étrangers concernant la Fondation romande de détention (CRDPE-LMC) | Isabelle Moret |
| Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP) | Vassilis Venizelos |
| Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) | Rebecca Ruiz |
| Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) | Christelle Luisier Brodard |
| Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) | Nuria Gorrite |
| Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ) | Isabelle Moret |
| Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) | Isabelle Moret |
| Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique | Nuria Gorrite |
| Conférences transfrontalières | |
| Conseil du Léman | Frédéric Borloz |
| arcjurassien.org | Frédéric Borloz |
| Comité régional franco-genevois | Frédéric Borloz |
| Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman | Vassilis Venizelos |
| Grand Genève – GLCT | Christelle Luisier Brodard <i>Vice-présidente</i> |

